



Parc Haute Vallée de
naturel
régional Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ — CHEVREUSE

Ecolo GîE
Groupement d'Intérêt Ecologique !

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

JUIN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE

Réalisation :

Ecolo GIE

27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr



Fanny HARINCK	Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE	Expertise Entomofaune
Alexis BORGES	Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE	(Service civique)

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Léa DUFRENE	Expertise chiroptères
Quentin ROUY	Expertise chiroptères

Aurélien HUGUET	Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL	Expertise flore
Caroline FARVACQUES	Expertise flore
Pierre RIVALLIN	Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY	Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD	Traitement de données et SIG



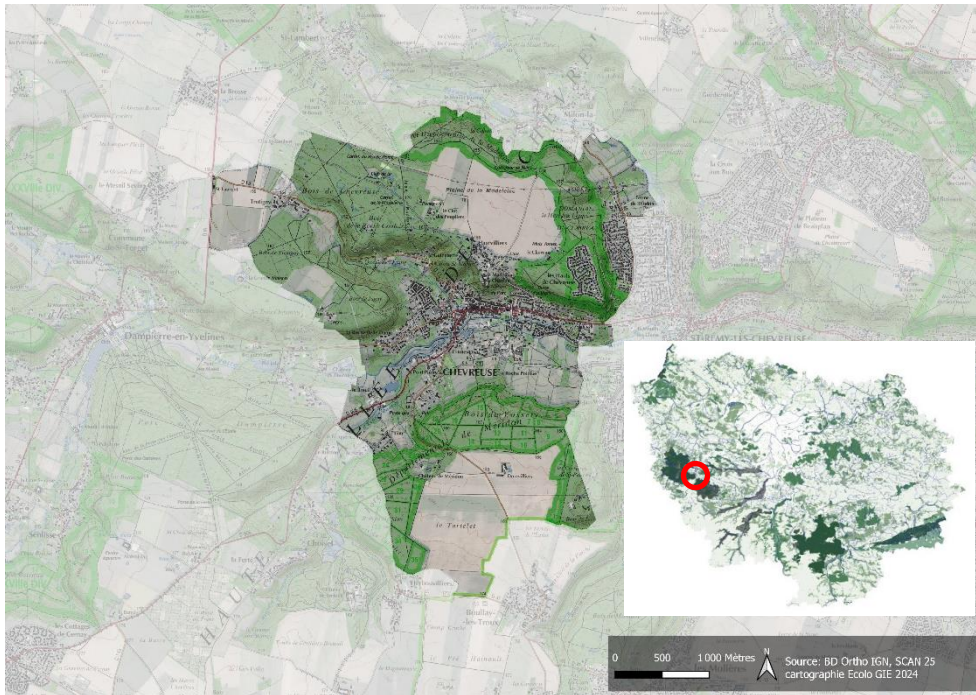
SOMMAIRE

Contexte	4	Liste des espèces présentes sur la commune	24
Zone d'étude.....	4	Espèces patrimoniales	28
Données géographiques.....	5	Reptiles	30
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	5	Liste des espèces de reptiles recensées	30
Zonages réglementaires	7	Espèces patrimoniales	30
Natura 2000	7	Espèce invasive	32
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Oiseaux	34
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Chevreuse	34
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Espèces patrimoniales	37
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	10	Chiroptères	42
Biodiversité communale	12	Localisation des points d'écoute	42
Données bibliographiques.....	12	Liste des espèces de chiroptères recensés	43
Méthode d'inventaire	14	Espèces remarquables.....	44
Méthode d'analyse	15	Sites remarquables et d'intérêts.....	49
Périodes d'inventaires.....	15	Pistes d'actions par site	52
Flore	16	Pistes d'actions par enjeu.....	53
Espèces patrimoniales.....	17	Plan d'actions.....	54
Liste des espèces patrimoniales.....	17		
Espèces remarquables.....	18		
Liste des espèces remarquables	18		
Insectes.....	23		

CONTEXTE

ZONE D'ETUDE

La commune de Chevreuse se situe à environ 22 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune de Chevreuse est centrée sur la vallée de l'Yvette au niveau des sables de Fontainebleau ce qui constitue une implantation favorable pour le centre ancien. Le château trône au sommet de coteaux abrupts exposés sud. Versant nord, des glacis plus développés accueillent des prairies. De part et d'autre de la vallée, s'étendent les plateaux en général couverts de boisements sur argile à Meulières et cultivés sur limon. Au nord-est, la limite communale comprend la vallée du Rhodon atteignant les argiles vertes induisant la présence d'un ensemble prairial frais à humide.



Occupation du sol (MOS) d'après l'IAURIF

DONNEES GEOGRAPHIQUES

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

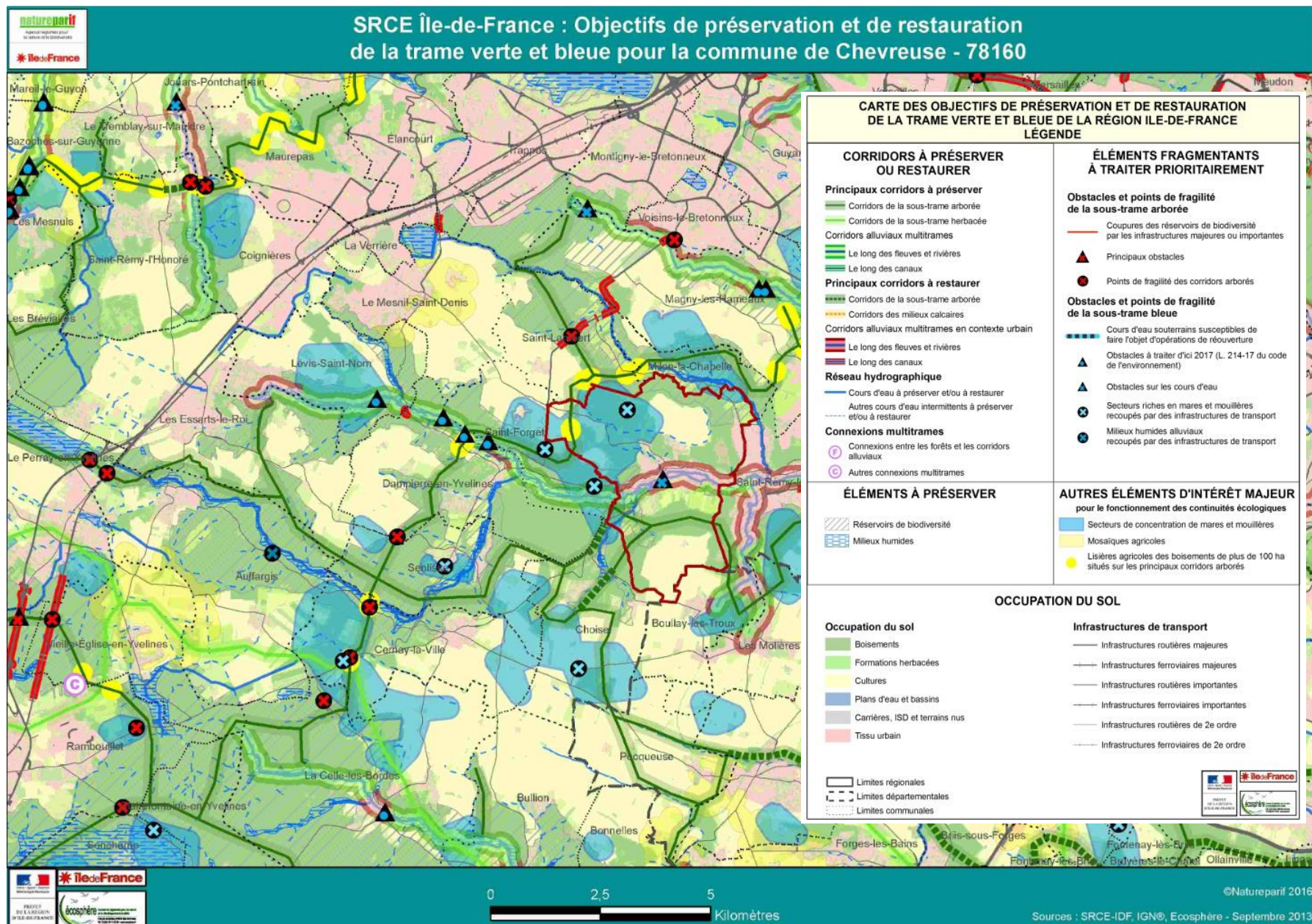
La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune de Chevreuse est traversée selon un axe est-ouest par un corridor multitrames marqué par l'Yvette. Ce corridor est fragilisé par la route de Rambouillet qui traverse le centre de Chevreuse.

Toute la partie ouest du territoire est un secteur de concentration de mares et mouillères. Ce secteur se situe principalement dans les Bois de Chevreuse, Bois de la Roche Couloir, Bois de Trottigny et Bois de Jagny.

Se trouvant aux franges de la forêt de Rambouillet, un corridor de la sous-trame arborée à préserver/restaurer traverse la commune depuis la vallée de l'Yvette qui est une ZNIEFF de type 2, jusqu'à Saint-Rémy-les-Chevreuse à l'est, en passant par la forêt de Meudon.

La commune de Chevreuse est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune de Chevreuse n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. Le plus proche se situe à environ 1.2 km au nord, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à environ 8km au sud, l'Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Chevreuse n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou Régionale. La plus proche se situe à 1000 mètres à l'est, il s'agit de la Réserve naturelle Régionale **Val et Coteau de Saint-Rémy – FR9300025**. Au sein de la Vallée de l'Yvette, aux portes du PNR à environ une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, se situe cette RNR d'environ 80 hectares. La réserve se compose de 5 entités réparties sur les différents niveaux géologiques de la Vallée et héberge l'ensemble des milieux naturels caractéristiques du secteur. Des conditions géologiques particulières, une forte présence de l'eau et l'activité humaine passée ont engendré la mise en place d'une mosaïque de milieux : friches humides, boisements, prairie de versant, zones marécageuses, mares, étang.

Ces milieux variés sont favorables à une multitude d'espèces animales (près de 500 espèces recensées) et végétales (plus de 330 espèces à ce jour) au sein de cette vallée marquée par l'urbanisation. L'intérêt de la RNR a été évalué en fonction de la rareté des espèces et de leur appartenance à des listes de protection à l'échelle régionale, nationale ou européenne. La présence de nombreuses espèces rares et parfois menacées - une vingtaine pour la flore et plus de quarante pour la faune - confère à ce site un grand intérêt patrimonial. L'appartenance historique des terrains à un ancien domaine de château avec ses étangs et son verger vient renforcer le caractère original de cette réserve.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent

un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Chevreuse comprend 7 ZNIEFF (5 de type I et 2 de type II), et 2 autres ZNIEFF de type 1 sont attenantes à la commune.

En limite est de la commune se situe une ZNIEFF de type 1 **Pendants humides du Rhodon et étang du moulin de la Machine – FR110020282**. Ce site de près de 40 hectares est composé de prairies mésophiles de versant et de friches humides du fond de vallée entre Milon-la-Chapelle et le hameau du Rhodon, qui forment un vaste et bel ensemble de milieux naturels disposés de part et d'autre du Rhodon. Leur superficie importante, la diversité des habitats et leur bon état général de conservation permettent le développement d'une faune et d'une flore particulièrement riches et diversifiées.

Au cœur des boisements situés dans l'ouest de la commune se situe une petite ZNIEFF de type 1 d'environ 3 hectares **Zone humide de la queue de l'étang à Chevreuse – FR1100300336**. L'intérêt écologique de cette petite zone humide est lié à la qualité des habitats naturels que l'on y rencontre et à la présence de plusieurs espèces animales menacées dont certaines sont protégées. L'absence

d'autres zones humides encore ouvertes dans le vallon de la Goutte d'or renforce par ailleurs la valeur patrimoniale particulière de cet espace naturel à l'échelon communal. Constamment engorgés par les résurgences de sources et les inondations temporaires lors des crues périodiques du ru de la goutte d'or, les terrains sont principalement colonisés par des formations de friches humides à hautes herbes (mégaphorbiaies, magnocariçaies), des boisements marécageux (saulaie) et des vestiges de prairies mésohygrophiles résultants de l'abandon prolongé des activités de fauche sur ces anciennes prairies humides. Ces habitats de transition, assez peu diversifiés du point de vue floristique, sont toutefois très profitables à la faune et en particulier aux insectes.

En limite ouest de la commune, sur les bords de l'Yvette se situe une ZNIEFF de type 1 **Prairies inondables, bois marécageux et étang du Breuil – FR110020270**. L'intérêt écologique du site du Breuil est lié à la grande diversité des milieux naturels et à la présence de nombreuses espèces rares et menacées principalement au niveau de la flore, de l'avifaune et de l'entomofaune. Régulièrement inondées, les prairies et friches humides du Breuil sont en effet très propices au développement de nombreuses espèces végétales hygrophiles. Les boisements marécageux présentent également un intérêt floristique important. Étant donné son étendue importante et l'agencement en mosaïque des différents habitats, le site du Breuil présente également un grand intérêt faunistique (avifaune et entomofaune principalement).

Au cœur de la forêt départementale de Méridon se trouve la ZNIEFF de type 1 **Ravin forestier de Talou-Méridon – FR110020268**. Ce boisement de ravin d'un peu plus de 3 hectares est particulièrement bien conservé. Les fougères, qui en constituent l'essentiel de l'intérêt écologique, s'y développent de façon remarquable et couvrent en certains endroits toute la largeur des flancs du ravin. A la faveur du couvert dense des arbres qui assurent non seulement un ombrage permanent mais aussi le maintien d'une importante fraîcheur et humidité de l'air, se développe un cortège diversifié de fougères dont trois d'entre-elles sont d'une grande valeur patrimoniale. Cet habitat des forêts de ravins ou de pentes orientées au nord est en lui-même rare en Ile-de-France. Il constitue, par ailleurs, un milieu d'intérêt

communautaire au titre de la Directive européenne " Habitats " dans laquelle il est identifié comme " Habitat prioritaire ".

En plein cœur du bois de Vossery se trouve cette petite ZNIEFF de type 1 de moins de 3 hectares **Anciennes carrières du Vossery – FR110020267**. Les anciennes carrières du Vossery se sont fortement boisées depuis leur abandon. Quelques zones ouvertes dans les Sables de Fontainebleau et l'Argile à meulière n'ont toutefois pas encore été envahies par les ligneux. L'acidité et la thermophilie du site conditionnent le développement de cortèges floristiques et faunistiques fortement spécialisés. D'une faible diversité spécifique, le peuplement floristique des anciennes carrières du Vossery présente toutefois un intérêt particulier en abritant une station du rare Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*). Cet arbre, protégé au niveau national, se développe dans les chênaies acidiphiles principalement au niveau des ourlets forestiers. Les anciennes carrières du Vossery présentent par ailleurs un réel intérêt entomologique avec la présence de plusieurs espèces peu fréquentes en Ile-de-France, mais l'intérêt principal du site est surtout lié à l'existence d'une petite mare temporaire qui se crée chaque année au bénéfice d'une dépression argileuse. Cette mardelle ou mouillière qui s'assèche au cours de l'été, abrite une population de Pelodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), petit crapaud extrêmement rare en Ile-de-France qui ne subsiste plus que sur quelques mares en Seine-et-Marne ainsi que sur plusieurs mouillères agricoles en Vallée de Chevreuse.

A moins de 100m au nord de la commune se trouve une ZNIEFF de type 1 **Prairie humide et boisement marécageux de la Poufile – FR110020283**. D'environ 16 hectares, c'est une zone de marais alluvial située de part et d'autre du Rhodon à la place d'anciennes prairies humides. Les secteurs les plus humides se sont fortement enfrichés à la suite de l'abandon des activités pastorales pour laisser place à un boisement marécageux d'aulnes et de saules ainsi qu'à une roselière. Ces milieux humides présentent avant tout un très fort intérêt entomologique.

En limite communale avec Saint-Rémy-lès-Chevreuse se situe une ZNIEFF de type 1 **Prairies inondables de Coubertin – FR110001683**. Les prairies inondables de

Coubertin constituent un vaste ensemble de près de 20 hectares de milieux hygrophiles et mésohygrophiles allant depuis la prairie pâturée jusqu'au boisement marécageux dense et impénétrable. Ce cortège ancien de prairies humides compte parmi les espaces prairiaux les plus vastes et les mieux conservés de toute la Vallée de l'Yvette. Le principal intérêt écologique de ces prairies réside dans leur très grande valeur floristique.

La ZNIEFF de type II qui se situe sur la commune de Chevreuse est **la Vallée de l'Yvette Amont et ses affluents – FR110001493**. Ce secteur de plus de 1400 hectares de la vallée de l'Yvette combine une série de milieux complémentaires (zones humides, coteau calcaire, ravins forestiers) propices au développement d'une biocénose variée. La partie amont se distingue tout particulièrement par l'ambiance froide et humide des boisements alluviaux ont permis le maintien d'espèces rares de flore. La présence d'un affleurement calcaire au niveau du hameau de Maincourt permet le développement d'un cortège original pour la vallée ainsi que plusieurs insectes. La présence de zones de marais s'accompagne de celle d'une avifaune diversifiée. Quant au peuplement mammalogique, il demeure essentiellement représenté par le Cerf élaphe et le Blaireau.

Le nord de la commune est concerné par une autre ZNIEFF de type 2 **Vallée du Rhodon – FR110001497**. La Vallée alluviale du Rhodon intègre un ensemble de milieux tourbeux patrimoniaux (aulnaies marécageuses, bas-marais, mégaphorbiaies, roselières, mares...) de plus de 900 hectares. Elle comporte également en tête de la vallée une grande zone humide propice à bon nombre d'espèces d'oiseaux : l'étang des Noës. Depuis les fonds tourbeux de Port Royal des Champs, jusqu'aux limites de l'urbanisation dans la vallée plus en aval (quartier du Rhodon sur la Commune de Chevreuse), la vallée présente un continuum encore assez marqué de grandes prairies et zones humides ouvertes, gérées par le pâturage. Les coteaux sont tous boisés jusqu'au haut des pentes, abritant quelques ravins forestiers riches en fougères. A noter également la présence de gîtes anthropiques favorables aux Chiroptères ainsi qu'un milieu sablo-calcaire remarquable pour ces vallées : la pelouse de Champfaily.

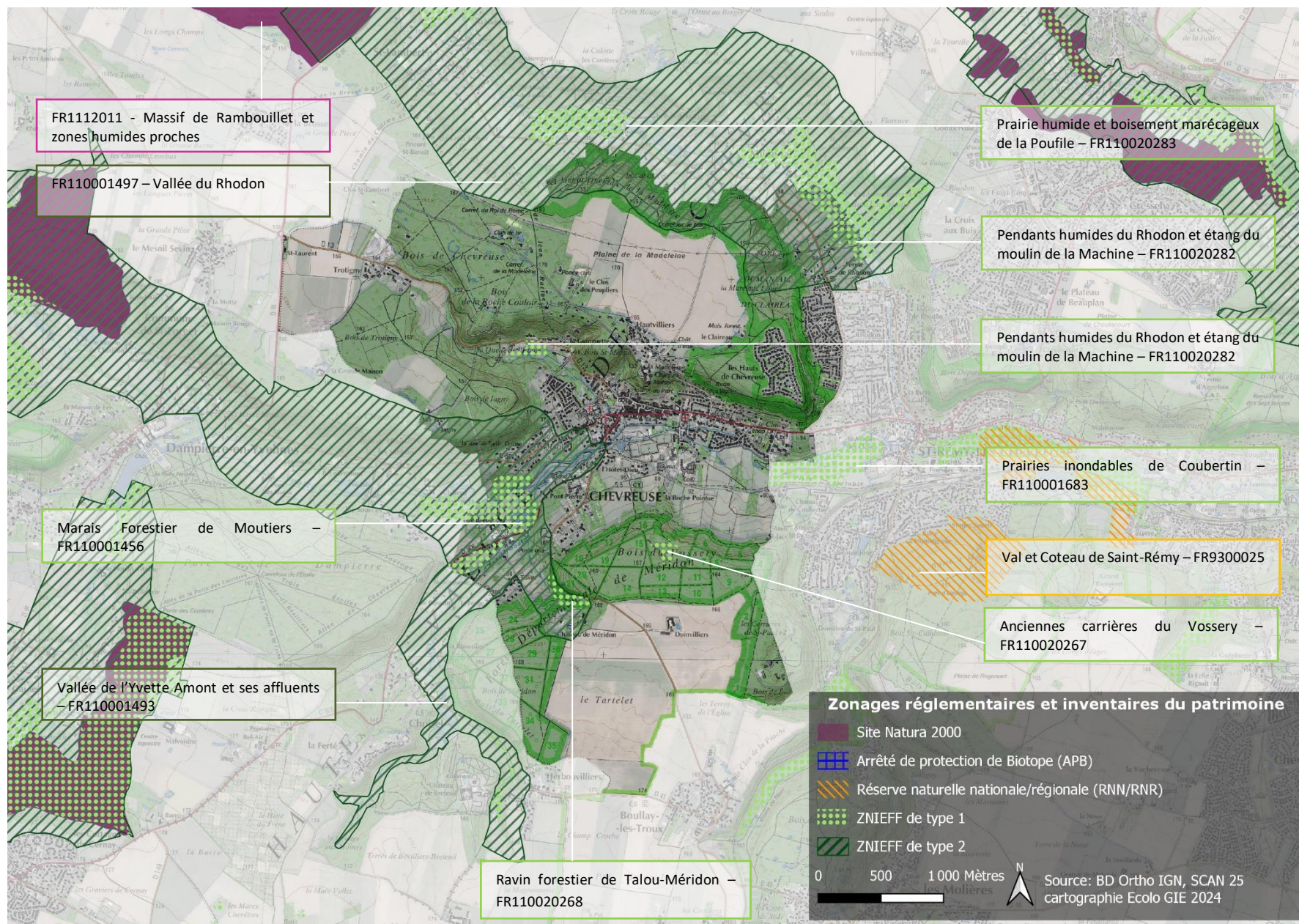
RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

La commune de Chevreuse n'est concernée par aucune RBD. La plus proche est le **Bois Boisseau** qui se situe à plus de 3.7km au sud-ouest.

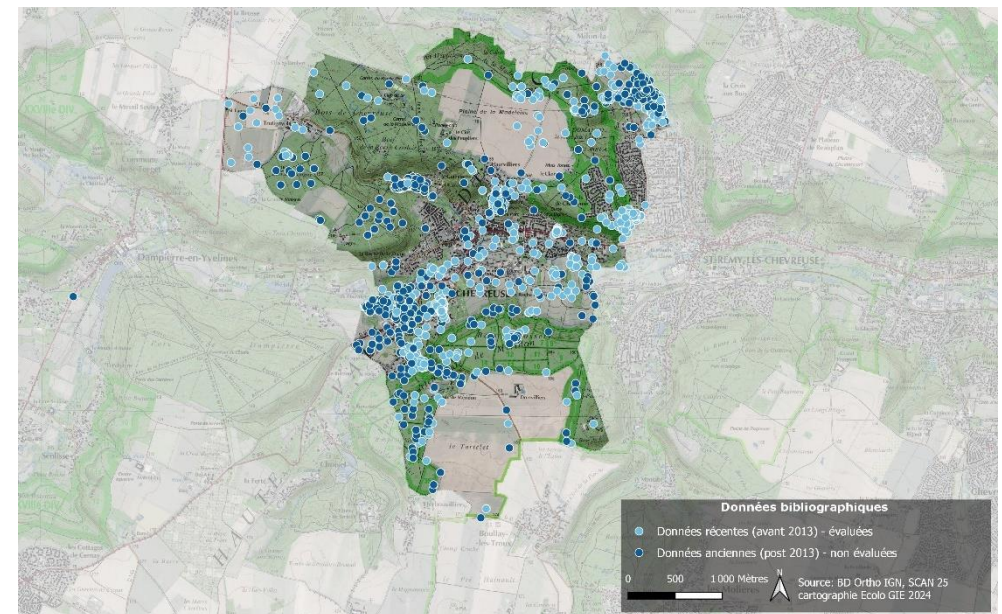
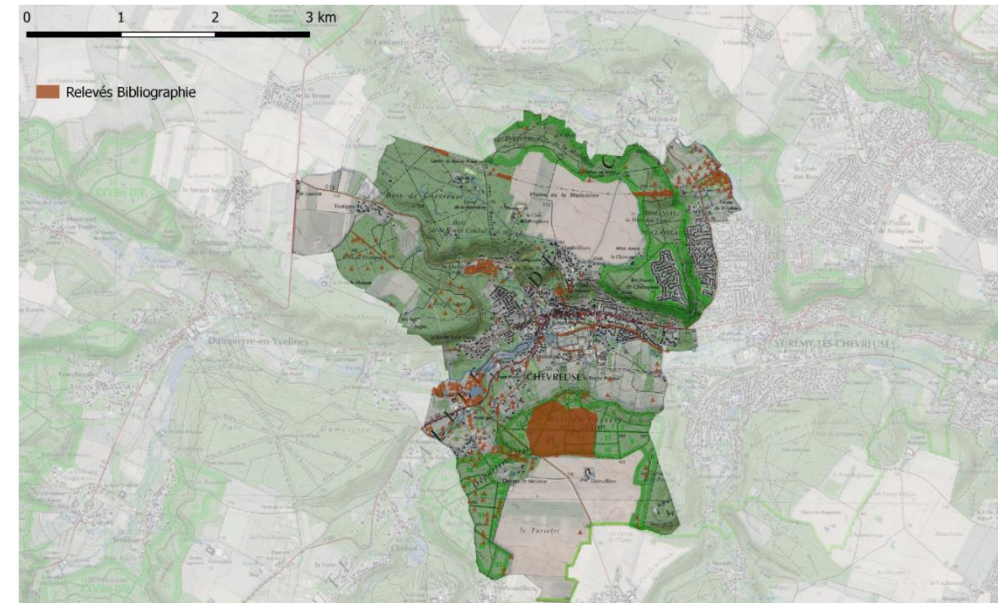
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	1200m au nord
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	8km à l'est
RNR	Val et Coteau de Saint-Rémy – FR9300025	1000m à l'est
ZNIEFF de type I	Pendants humides du Rhodon et étang du moulin de la Machine – FR110020282	Oui
ZNIEFF de type I	Zone humide de la queue de l'étang à Chevreuse – FR1100300336	Oui
ZNIEFF de type I	Prairies inondables, bois marécageux et étang du Breuil – FR110020270	Oui
ZNIEFF de type I	Ravin forestier de Talou-Méridon – FR110020268	Oui
ZNIEFF de type I	Anciennes carrières du Vossery – FR110020267	Oui
ZNIEFF de type I	Prairie humide et boisement marécageux de la Poufile – FR110020283	100m au nord
ZNIEFF de type I	Prairies inondables de Coubertin – FR110001683	Limite communale est
ZNIEFF de type II	Vallée de l'Yvette Amont et ses affluents – FR110001493	Oui
ZNIEFF de type II	Vallée du Rhodon – FR110001497	Oui
RBD	Bois Boisseau	3.7km au sud-ouest

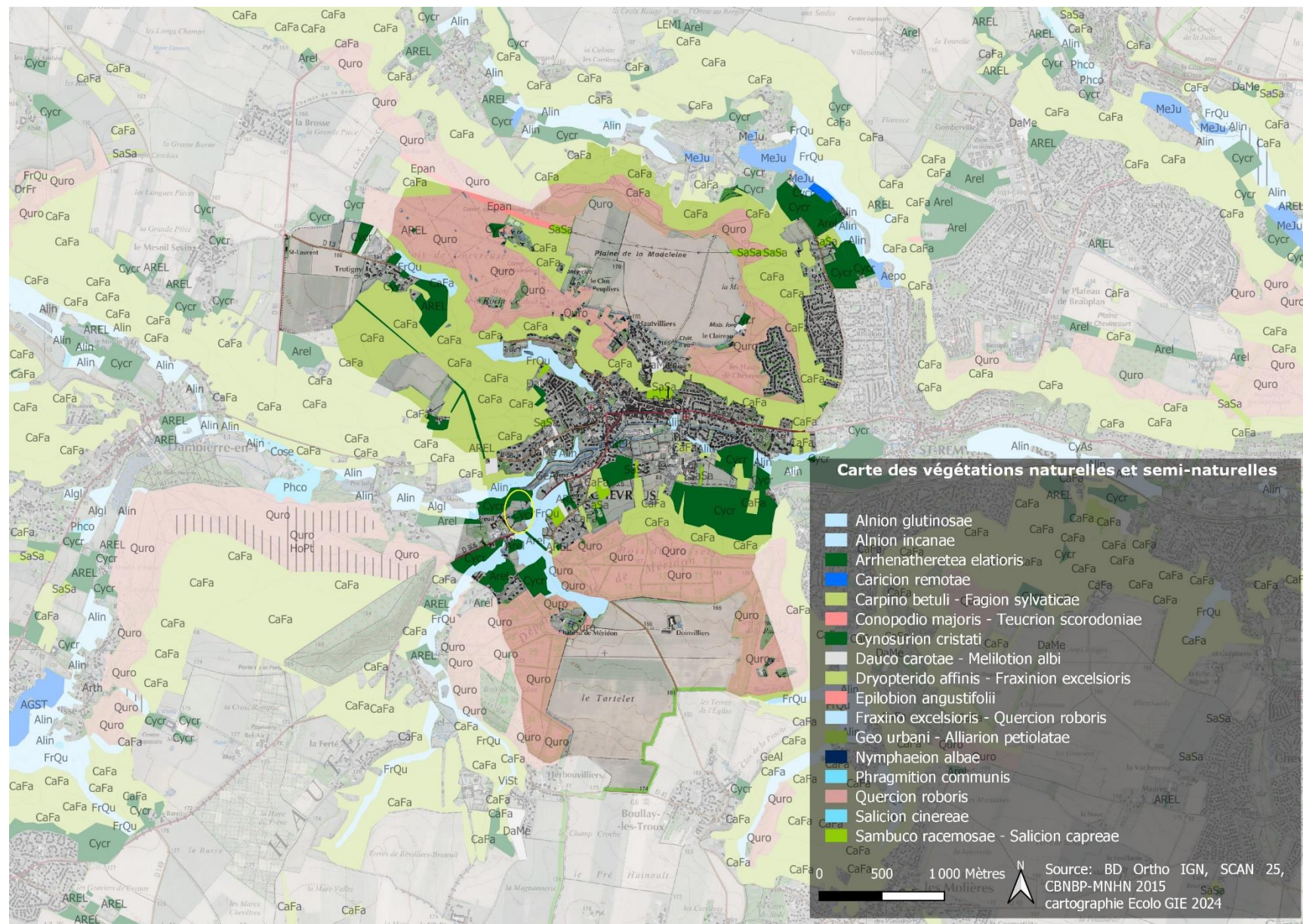


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données s'étalent de 1983 à 2023 avec un total de 662 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 11 200 données sur la commune, dont 1 727 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1983 à 2023.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniaux pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

15 sessions de terrains de mai à septembre 2023

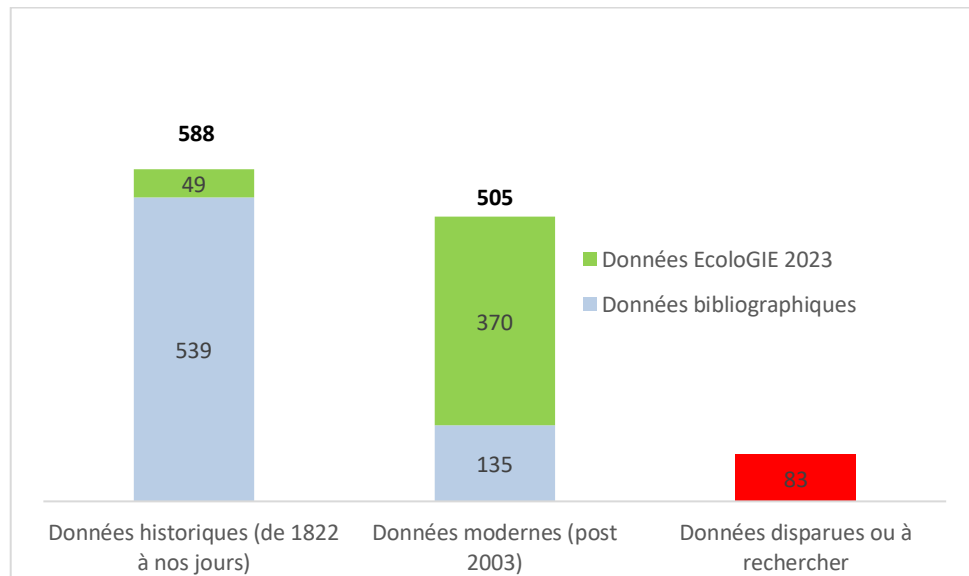
Date	Ecologue	Taxon
22/05/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
24/05/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
14/06/2023	Fanny Harinck/ Raphaël Vandeweghe / Alexis Borges	Insectes nocturnes et diurnes
23/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
11/07/2023	Fanny Harinck	Insectes
29/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
02/08/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
20/08/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
04/09/2023	Fanny Harinck	Insectes
07/09/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux

FLORE

La commune de Chevreuse est déjà très bien connue et prospectée, avec près de 750 relevés réalisés depuis 1822.

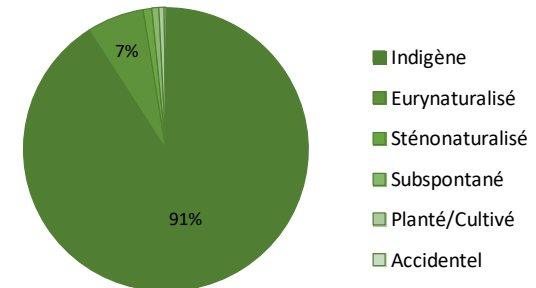
La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1822. Au total, **588** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **49 découverts** en 2023 par Ecolo GIE.

Depuis 2003, 505 taxons ont été relevés, dont 135 n'ont pas été revus en 2023. 83 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

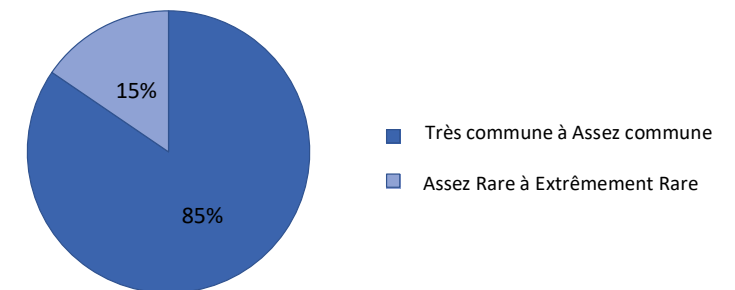


Statistiques des données post 2003

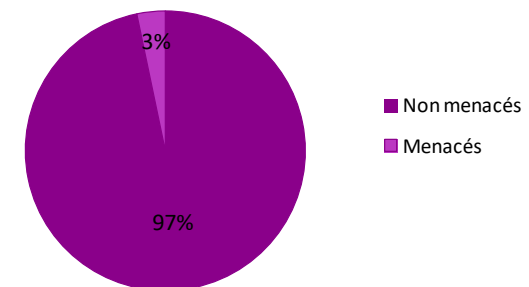
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1822, 36 (6%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 14 (2,4%) ont été vus depuis 2003.

Parmi eux, le Chrysanthème des moissons en danger critique d'extinction en raison des pratiques agricoles intensives, les pyroles, (*P. minor* et *rotundifolia*) typiques des sous-bois oligotrophes.

33% des espèces d'intérêt patrimonial sont menacées d'extinction. Notons la citation de *Sorbus latifolia* protégée nationale, non revue, mais espèce hybridogène, dont la stabilité doit être avérée pour confirmer son identification.

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
14 taxons >2003	6 RRR	1 PN	2 PR		2 CR	12 Det
	2 RR				3 EN	
	4 R				3 VU	
	2 AR				3 NT	
22 taxons <2003	9 RRR		4 PR	1 CR	6 CR	13 Det
	13 RR			1 VU	6 EN	
				2 NT	2 VU	
				18 LC	4 RE	
				4 NT		



Lathyrus linifolius



Glebionis segetum (@)

LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
	2009	<i>Glebionis segetum</i>	Chrysanthème des moissons	RRR			LC	CR	X
	2017	<i>Hypericum androsaemum</i>	Millepertuis Androsème	RRR			LC	CR	X
	2008	<i>Carex nigra</i>	Laiche vulgaire	RRR			LC	EN	X
	2015	<i>Pyrola minor</i>	Petite pyrole	RRR			LC	EN	X
	2015	<i>Ranunculus serpens</i>	Renoncule des bois	RRR				EN	X
	2007	<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	RR			LC	VU	X
2023	2000	<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpier	RR			LC	VU	
	2009	<i>Pyrola rotundifolia</i>	Pyrole à feuilles rondes	RRR			LC	VU	X
	2010	<i>Cuscuta epithymum</i>	Cuscute à petites fleurs	R			LC	VU	X
	2009	<i>Sorbus latifolia</i>	Alisier de Fontainebleau	R	PN1		LC	NT	X
2023	2010	<i>Carex disticha</i>	Laiche distique	R			LC	NT	X
	2016	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	R			LC	NT	X
	2015	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR		PR	LC	LC	X
	2016	<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	AR		PR	LC	LC	

Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1822	<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudinie fragile	RRR			LC	CR	X
1861	<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	RRR		PR	LC	CR	X
1861	<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	RRR			LC	EN	X
1861	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Hydrocharis morène	RR			LC	EN	X
1875	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	NRR			LC	RE	
1879	<i>Catabrosa aquatica</i>	Catabrose aquatique	RRR			NT	CR	X
1879	<i>Cystopteris fragilis</i>	Cystoptéris fragile	RRR		PR	LC	CR	X
1884	<i>Leonurus cardiaca</i>	Agripaume cardiaque	RR			NT	EN	
1884	<i>Trifolium patens</i>	Trèfle étalé	NRR			LC	RE	
1884	<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	RRR			LC	EN	X
1884	<i>Carex rostrata</i>	Laïche à bec	RRR			LC	EN	X
1889	<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté	RR			LC	NT	X
1890	<i>Jacobaea adonidifolia</i>	Séneçon à feuilles d'Adonis	NRR		PR	LC	RE	
1941	<i>Lolium temulentum</i>	Ivraie enivrante	RRR			CR	RE	
1978	<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
1978	<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire glabre	RR			LC	NT	
1993	<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois	RR			LC	VU	X
1994	<i>Anacamptis palustris</i>	Orchis des marais	RRR		PR	VU	CR	X
1994	<i>Dactylorhiza majalis</i>	Dactylorhize de mai	RR			LC	CR	X
1996	<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	RR			LC	NT	X
2000	<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot filiforme	RR			LC	EN	
2001	<i>Misopates orontium</i>	Muflier des champs	RR			LC	NT	

ESPECES REMARQUABLES

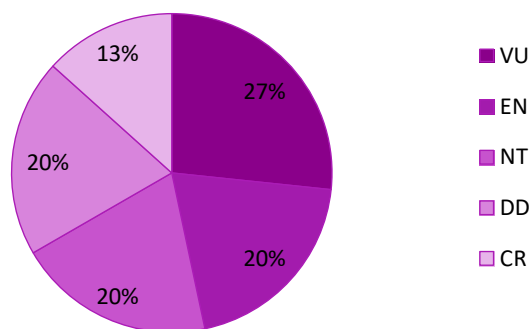
Depuis 1822, 34 (6%) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 22 (3,7%) ont été vus depuis 2003.

Parmi eux, *Vicia dasycarpa*, ou *Carex leersii* considérées très rares, sont en fait des espèces sous-observées.

7 Nouveaux taxons remarquables pour la commune tels que *Herniaria hirsuta* annuelle des pelouses des sols acides.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
34 taxons		1 RRR	8 Det
	< 2003 = 12	7 RR	
	> 2003 = 22	25 R	
		1 AR	

Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté ≥ à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
2023		<i>Vicia dasycarpa</i>	Vesce à gousses velues	RR	
2023		<i>Carex leersii</i>	Laïche de Leers	RR	
2023		<i>Hieracium glaucinum</i>	Épervière précoce	RR?	
	2010	<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	R	X
2023		<i>Carex demissa</i>	Laïche vert jaunâtre	R	
	2012	<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	R	
2023	2002	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>bodleyi</i>	Dryopteris écailleux	R?	
	2010	<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux	R	
	2004	<i>Filago germanica</i>	Immortelle d'Allemagne	R	
2023		<i>Herniaria hirsuta</i>	Herniaire velue	R	
2023	2012	<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
	2007	<i>Lathyrus linifolius</i>	Gesse des montagnes	R	
	2009	<i>Mibora minima</i>	Mibora naine	R	X
	2008	<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	R	
2023		<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	R	
	2010	<i>Oxalis acetosella</i>	Pain de coucou	R	
2023	2012	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	R	X
	2021	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i>	Fétuque rouge	RR	
2023	2015	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X
	2013	<i>Spergularia rubra</i>	Sabline rouge	R	
	2013	<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	R	
2023		<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R	
	1887	<i>Tragopogon dubius</i>	Grand salsifis	R	
	1978	<i>Rhinanthus minor</i>	Petit cocriste	R	X
	1987	<i>Carex pairae</i>	Laïche de Paira	RR	
	1993	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	R	
	1994	<i>Hypericum x desetangii</i>	Millepertuis de Desétangs	RR?	
	1994	<i>Polystichum x bicknellii</i>	Polystic de Bicknell	RRR?	
	1994	<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	R	
	1996	<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	R	X
	1996	<i>Galium elongatum</i>	Gaillet allongé	R	
	1996	<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	R	
	1998	<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux seigle	R	X
	1999	<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	RR	X

Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Données modernes post 2003



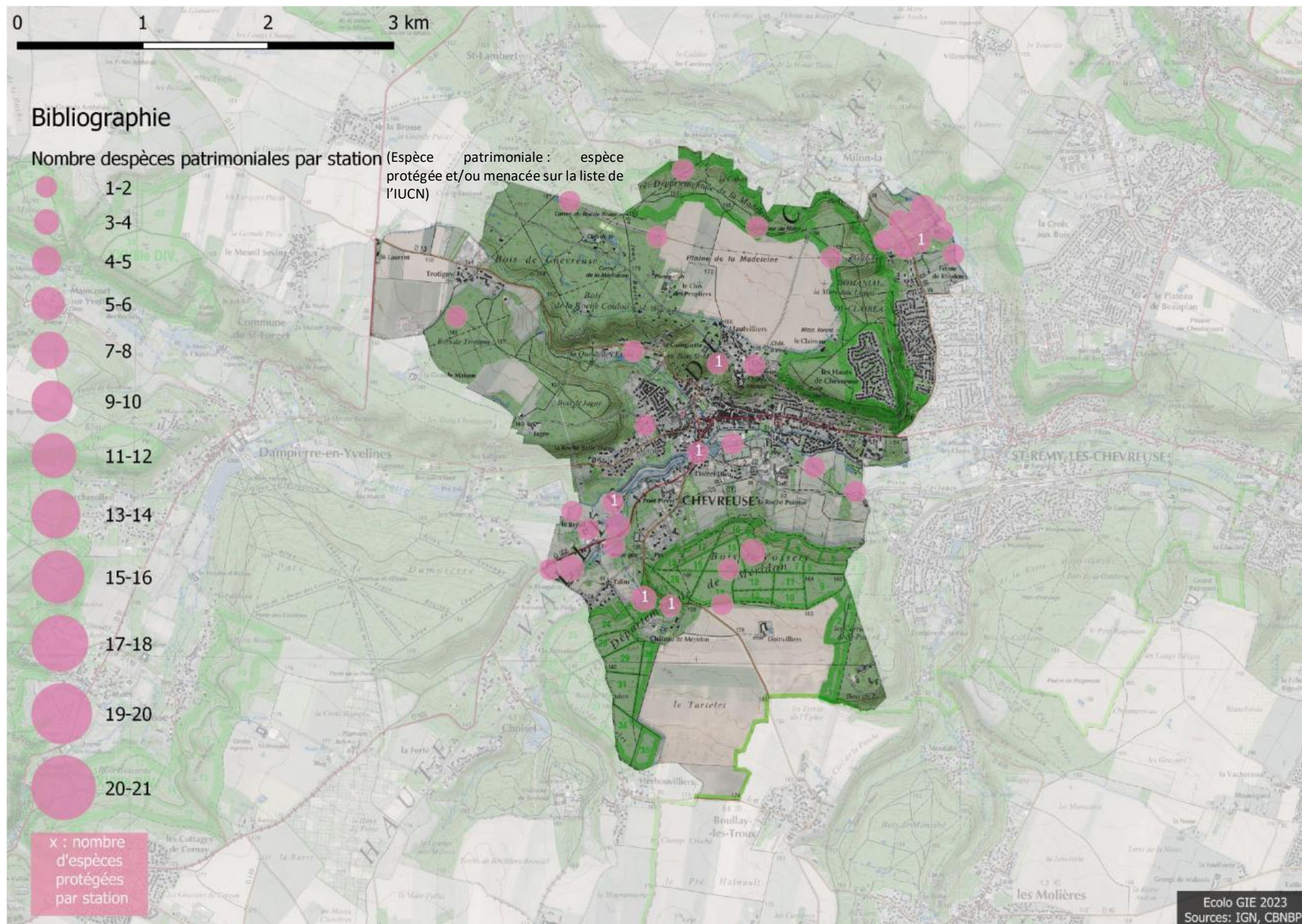
Hypericum androsaemum

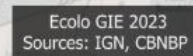


Mibora minima



Pyrola rotundifolia





INSECTES

Localisée au nord-est du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Chevreuse concentre 89 espèces de papillons de nuit, 30 espèces de papillons de jour, 21 espèces de libellules, et 22 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 954 individus identifiés.

Essentiellement occupée par le massif de Rambouillet et des prairies de fauche, la commune abrite une diversité d’espèces inféodées à ces milieux.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune

Mois	I			II			III			IV			V			VI			VII			VIII			IX			X			XI			XII		
Passages de nuit																																				
Passages de jour																																				



défavorable



peu favorable sauf pour certaines espèces



favorable



très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Dates d'intervention et nombre d'observateurs sur la commune de Chevreuse

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	22/05/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	14/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	14/06/2023	1	Borges Alexis
Prospection diurne	11/07/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection diurne	02/08/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	20/08/2023	1	Borges Alexis

Au total, **7 interventions** ont été réalisées sur la commune de Chevreuse en 2023 représentant **9 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces diurnes de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES PRESENTES SUR LA COMMUNE

Résultats de l'inventaire réalisé sur la commune de Chevreuse en 2023

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Acentria ephemerella</i>	L'Hydrocampe fausse-éphémère	NE			
	<i>Acrobasis advenella</i>	La Phycide de l'Aubépine	NE			
	<i>Acrobasis marmorea</i>	La Phycide marbrée	NE			
	<i>Acrobasis repandana</i>	La Phycide répandue	NE			
	<i>Acronicta leporina</i>	La Noctuelle-Lièvre	NM			
	<i>Agriphila geniculea</i>	Le Crambus anguleux	NE			
	<i>Agriphila tristella</i>	Le Crambus des tiges	NE			
	<i>Agrotis exclamatoris</i>	Le Point d'Exclamation	NM			
	<i>Anania hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie	NE			
	<i>Arctornis l-nigrum</i>	Le L-noir	VU			
	<i>Brachylochia viminalis</i>	La Noctuelle de l'Osier	NM			
	<i>Cabera exanthemata</i>	La Cabère pustulée	NM			
	<i>Cabera pusaria</i>	La Cabère virginale	NM			
	<i>Calamotropha paludella</i>	Le Chilo des marais	NE			
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Camptogramma bilineata</i>	La Brocatelle d'or	NM			
	<i>Chrysocrambus linetella</i>	Le Crambus mordoré	NE			
	<i>Collita griseola</i>	La Lithosie grise	NM			
	<i>Colostygia pectinataria</i>	La Cidarie verdâtre	NM			
	<i>Comibaena bajularia</i>	Le Verdelet	NM			
	<i>Cossus cossus</i>	Le Cossus gâte-bois	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Crambus lathoniellus</i>	Le Crambus des prés	NE			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	La Pyrale du Buis	NE			
	<i>Diarsia mendica</i>	La Noctuelle de la Primevère	ME		Oui	
	<i>Drepana curvatula</i>	L'Incurvé	NM			
	<i>Elophila nymphaeata</i>	L'Hydrocampe du Potamogéton	NE			
	<i>Epirrhoe alternata</i>	L'Alternée	NM			
	<i>Eremobia ochroleuca</i>	La Noctuelle jaunâtre	VU			
	<i>Eupithecia virgaureata</i>	L'Eupithécie de la Verge d'Or	NM			
	<i>Gandaritis pyraliata</i>	La Cidarie-Pyrale	NM			
	<i>Geometra papilionaria</i>	La grande Naïade	NM			
	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>	La Fausse-Eupithécie	NM			
	<i>Habrosyne pyritoides</i>	La Râtissée	NM			
	<i>Hada plebeja</i>	La Noctuelle dentine	ME			
	<i>Hemithea aestivaria</i>	La Phalène sillonnée	NM			
	<i>Hydriomena impluviata</i>	La Larentie arrosée	VU			
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
	<i>Idaea aversata</i>	L'Impolie	NM			
	<i>Idaea degeneraria</i>	L'Acidalie dégénérée	NM			
	<i>Idaea straminata</i>	L'Acidalie sobre	VU			
	<i>Idaea trigeminata</i>	L'Acidalie retournée	NM			
	<i>Lacanobia oleracea</i>	La Noctuelle des Potagers	NM			
	<i>Laothoe populi</i>	Le Sphinx du Peuplier	NM			
	<i>Laspeyria flexula</i>	Le Crochet	NM			
	<i>Lithosia quadra</i>	La Lithosie quadrille	VU			
	<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
	<i>Luperina testacea</i>	La Lupérine testacée	NM			
	<i>Lymantria dispar</i>	Le Disparate	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Macaria wauaria</i>	Le Damas cendré	NM			
	<i>Macrochilo cribrumalis</i>	L'Herminie pointillée	VU			
	<i>Malacosoma neustria</i>	Le Bombyx à livrée	NM			
	<i>Meganola strigula</i>	La Nole striolée	VU			
	<i>Mesoligia furuncula</i>	La Noctuelle furoncule	NM			
	<i>Mitochondria miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Mythimna albipuncta</i>	Le Point blanc	NM			
	<i>Mythimna impura</i>	La Leucanie souillée	NM			
	<i>Mythimna pallens</i>	La Leucanie blafarde	NM			
	<i>Nola cucullatella</i>	La Nole-capuchon	VU			
	<i>Nyea lurideola</i>	La Lithosie complanule	NM			
	<i>Ochroleura plecta</i>	Le Cordon blanc	NM			
	<i>Oncocera semirubella</i>	La Phycide incarnat	NE			
	<i>Opisthograptis luteolata</i>	La Citronnelle rouillée	NM			
	<i>Pasiphila rectangulata</i>	L'Eupithécie rectangulaire	NM			
	<i>Pechipogo strigilata</i>	L'Herminie barbue	ME			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Phragmatobia fuliginosa</i>	L'Ecaille cramoisie	NM			
	<i>Phycita roborella</i>	La Phycide du Rouvre	NE			
	<i>Plemyria rubiginata</i>	La Mignonne	VU			
	<i>Polia nebulosa</i>	La Noctuelle nébuleuse	NM			
	<i>Proxenus hospes</i>	L'Hydrille domestique	NM			
	<i>Pseudoips prasinanus</i>	La Halias du Hêtre	NM			
	<i>Pterophorus pentadactylus</i>	Ptérophore blanc	NE			
	<i>Pyrausta despicata</i>	La Pyrauste du Plantain	NE			
	<i>Rivula sericealis</i>	La Soyeuse	NM			

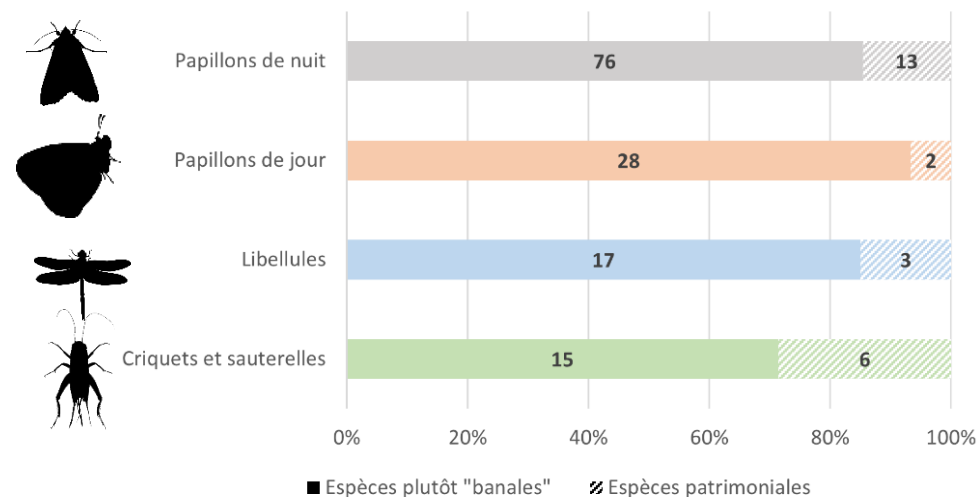
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Schrankia costae</i>	L'Hypénodé du Serpolet	NM			
	<i>Scopula immutata</i>	L'Acidalie des pâturages	VU			
	<i>Sphinx pinastri</i>	Le Sphinx du Pin	NM			
	<i>Thalophila matura</i>	La Noctuelle cythérée	NM			
	<i>Thaumetopoea processionea</i>	La Processionnaire du Chêne	NM			
	<i>Thumatha senex</i>	La Nudarie vieille	VU			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Timandra comae</i>	La Timandre aimée	NM			
	<i>Triodia sylvina</i>	La Sylvine	NM			
	<i>Udea ferrugalis</i>	Le Botys ferrugineux	NE			
	<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon, le Binaire	NM			
	<i>Xanthorhoe ferrugata</i>	La Rouillée	NM			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
	<i>Xestia sexstrigata</i>	La Noctuelle ombragée	VU			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
Total	89 espèces		13 espèces d'intérêt patrimonial « moyen à fort »			
Papillons de jour	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC		
	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	C		
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	AC		
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	C		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	AC		
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC		
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	C		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	AC		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	NT	AC	Conditions	R
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	LC	AC	Conditions	

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	AR	Oui	R
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	LC	CC		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	PC	Conditions	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
Total	30 espèces		2 espèces patrimoniales			
Libellules	<i>Aeshna mixta</i>	Aesche mixte	LC	AC		
	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Brachytron pratense</i>	Aesche printanière	LC	PC		
	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C		
	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC		
	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	C		
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	C		
	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	PC		R
	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	NT	AC		
	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	AC		
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	C		
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C		
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	AC	Conditions	
	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	LC	AC	Conditions	

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	C		
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	AC		
	<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	AC	Conditions	
	Total	20 espèces		3 espèces patrimoniales		
Mante	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	LC	AC		R
Total		1 espèce		1 espèce patrimoniale		
Criquet et sauterelles	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aiolope émeraude	LC	PC		
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC	AC		
	<i>Chrysocraon dispar</i>	Criquet des clairières	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC	AR	Oui	
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus vagans</i>	Criquet des Pins	LC	AR	Oui	
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	LC	AC		R
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	LC	PC		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	NT	AR	Oui	
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	20 espèces			5 espèces patrimoniales		
Total général	160 espèces			24 espèces patrimoniales		

Avec 73 espèces observées sur la commune, Chevreuse est une ville comptant une grande diversité d'espèces, du fait de la variété d'habitats. Les orthoptères semblent être un enjeu sur la commune avec 6 espèces patrimoniales observées sur les 22, soit plus d'un quart des espèces totales.



ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales



La Cordulie bronzée – F. Harinck (OPIE)

La Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*) est classée « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale, cette libellule aux reflets métalliques fréquente les eaux stagnantes telles que les mares, étangs et bras morts. Les larves apprécient se cacher dans les débris végétaux au fond de l'eau, tandis que l'adulte reste à proximité des plans d'eau pour chasser, se reposer ou se reproduire. Un individu de cette espèce a été observée sur une mare au sein de Chevreuse.



Le Flambé — F. Harinck (OPIE)

Le Flambé (*Iphiclides podalirius*) est considéré comme l'un des plus grands papillons d'Île-de-France, le Flambé est l'un des papillons les plus remarquables par son allure

caractéristique. Inféodée aux prairies et pelouses à strate arbustive, cette espèce fréquente essentiellement les milieux plutôt secs en thermophiles. Il arrive régulièrement de pouvoir l'observer dans les jardins en parcs ensoleillés. Après l'accouplement, la femelle pond ses œufs sur des ligneux tels que de l'Aubépine, des Pommiers, des Prunelliers ou encore des Poiriers. L'espèce est observable dès le début du printemps jusqu'à la fin de l'été.



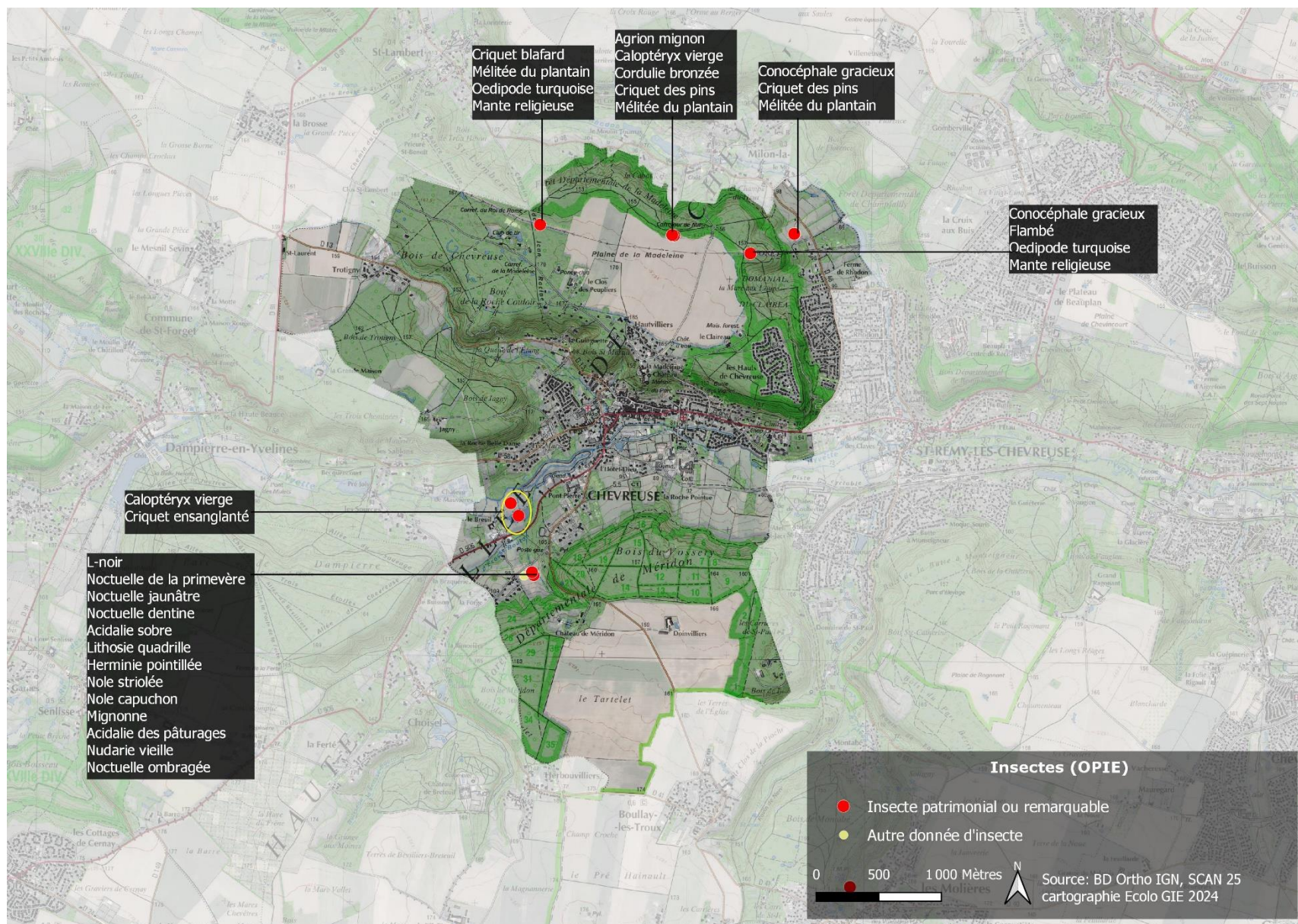
La Noctuelle dentine – Alexis Borges (OPIE)

La Noctuelle dentine (*Hada plebeja*) est signalée comme « Menacée » bien que pas rare, en région cette espèce de Noctuelle reste néanmoins localisée dans ses milieux que sont les stations sèches, sablonneuses ou calcaires. Elle n'est pas présente dans les 4 départements inclus dans la petite couronne. L'adulte vole de mai à juillet en région. La chenille se nourrit de *Hieracium sp.* (Épervières) et *Taraxacum sp.* (Pissenlits). L'adulte, sensible aux lumières artificielles nocturnes, sera perturbable au moment de son activité (accouplement, nourrissage, ponte).



Le Criquet ensanglanté – F. Harinck (OPIE)

Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) consomme les végétaux typiques des zones humides que sont les Carex, les Joncs et les Glycéries. Les œufs sont déposés au sol à la base de touffes de végétation et ont besoin d'une grande humidité pour se développer. Le Criquet ensanglanté colonise donc les prairies hygrophiles, les végétations riveraines des milieux aquatiques. Ce criquet a fortement régressé en Île-de-France principalement du fait de l'artificialisation de ses habitats. La présence d'une population pérenne sur un site fait de cette espèce un très bon indicateur de l'intégrité écologique du milieu.



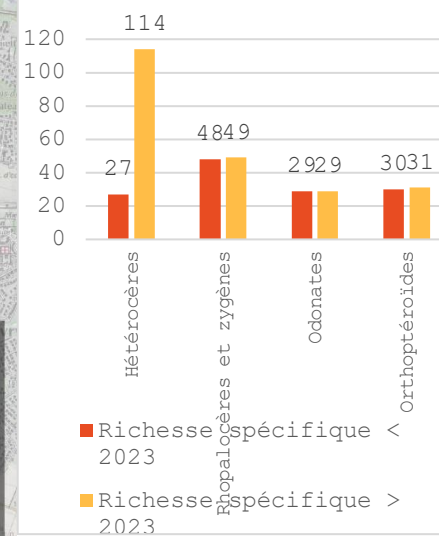
✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)

✓ **87** nouvelles espèces d'hétérocères

✓ **1** nouvelle espèce de rhopalocères

✓ **1** nouvelle espèce d'orthoptéroïdes

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE GRÂCE À L'ABC



REPTILES

6 espèces de reptiles sont présentes sur la commune de Chevreuse.

Liste des espèces de reptiles recensées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	E 2023
<i>Lacerta agilis</i> Linné, 1758	Lézard des souches	NT		art. 2	An. IV	Z	G 2020
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre à collier	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Trachemys scripta elegans</i>	Tortue de Floride	NA					G 2019

LEGENDE :

(1) : Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune de Chevreuse, 5 espèces sont patrimoniales et seuls la Coronelle lisse et le Lézard des souches sont quasi-menacés.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat. La Tortue de Floride, espèce exotique, n'est pas concernée par l'arrêté.
- 2 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.
- 4 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est une couleuvre relativement élancée, protégée à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classée quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les sites ensoleillés, rocheux comme les carrières, murs de pierres sèches ou accotements partiellement couverts de végétation, le tout à proximité de forêt. La Coronelle est une espèce diurne, assez discrète qui se nourrit de lézard, mais aussi d'autres serpents. Elle a été observée en à deux reprises au niveau de la carrière du bois de Vossery et du bois de Chevreuse.



Coronelle lisse – Adobestock

Le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) est un lézard protégé à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Cette espèce est souvent observée sur des sites plus arides et plus ouverts que les autres lézards, mais toujours avec une couverture végétale, herbes ou buissons. Il se rencontre en lisières forestières, mais aussi dans des milieux anthropisés comme les clairières, accotements et haies. L'espèce a été contactée dans la forêt domaniale du Claireau en 2020.



Lézard des souches – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Deux observations au bord de l'Yvette, à l'ouest de la prairie de Coubertin.



Couleuvre helvétique - Adobestock

L'**Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. L'espèce a été observée en juin au niveau du bois de Chevreuse.



Orvet fragile – Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. L'espèce a fait l'objet de plusieurs observations sur la commune.



Lézard des murailles - Adobestock

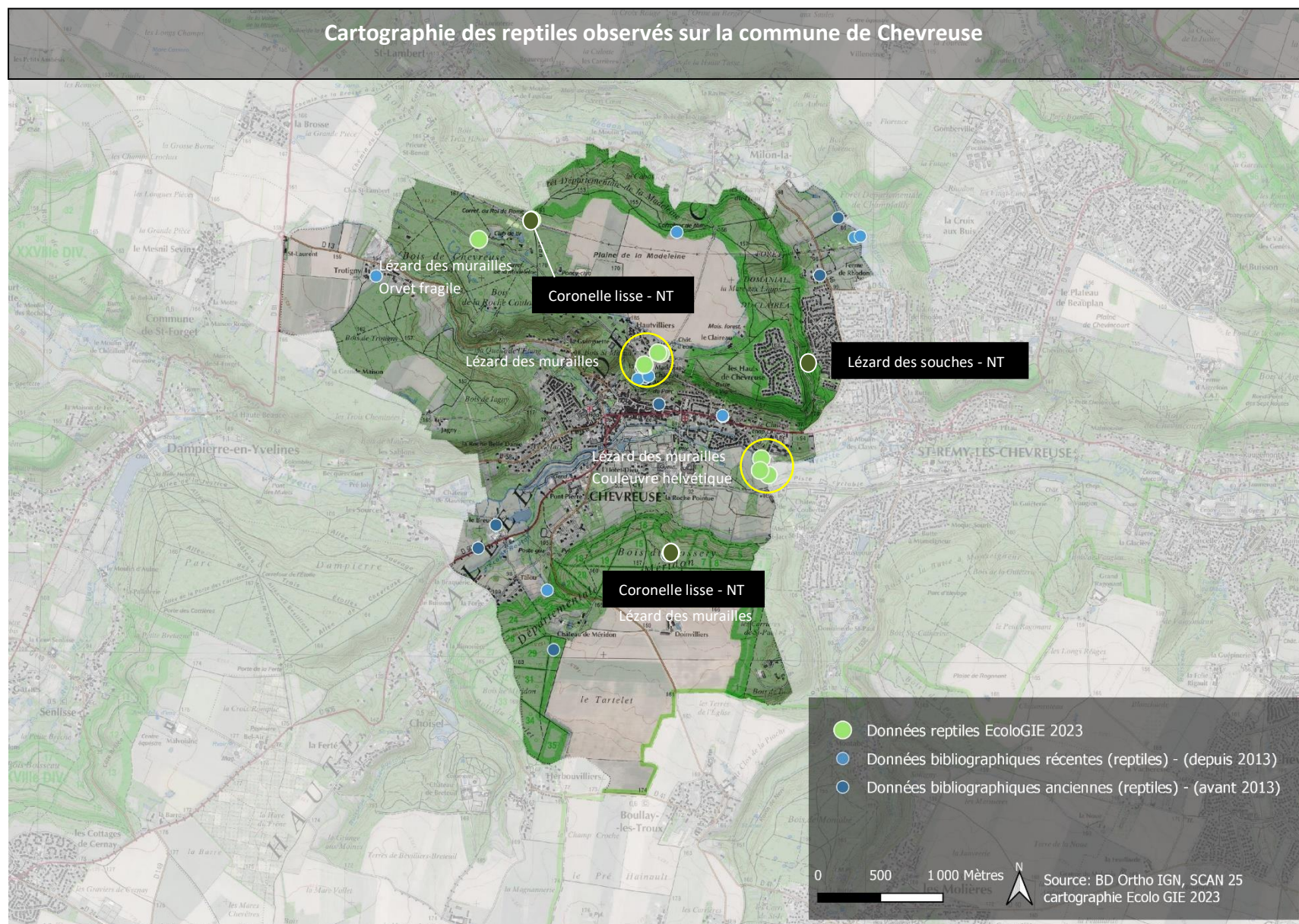
ESPECE INVASIVE

Longtemps massivement vendue en animalerie comme une tortue naine, la **tortue de Floride** (*Trachemys scripta elegans*) a été relâchée dans la nature par les propriétaires qui découvraient ses vraies mensurations à l'âge adulte. Parce qu'elle s'est bien acclimatée aux zones humides, elle fait maintenant partie du paysage de la faune française. Depuis 2022, elle fait partie de la liste des espèces animales préoccupantes pour l'Union Européenne.



Tortue de Floride - Adobestock

Cartographie des reptiles observés sur la commune de Chevreuse



✓ **26 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Chevreuse

✓ **6 espèces** sont considérées comme présentes sur la commune (vues depuis 2013), dont 4 observées en 2023

✓ Le Lézard des souches et la Tortue de Floride n'ont pas été observées en 2023

✓ **2 espèces** sont quasi-menacées en Île-de-France

OISEAUX

70 espèces ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet) sur la commune de Chevreuse, dont 47 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE CHEVREUSE

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant	Dernière observation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			G 2021
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			G 2019
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2019
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	G 2020
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	*MPC	*HTR			art.3			G 2013
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			G 2021
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3			E 2023* / G 2019
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC			VU	LC	art.3			G 2017
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	R	-	LC	LC	art.3		ZN	E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	TR	C	C	CR	VU	cha		ZN / H*	G 2015
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2020
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3 / cha		ZH*	G 2019
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	PC	PC	PC	NT		art.3		ZH*	G 2015
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	G 2020
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			G 2016
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			G 2020
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	PC			NA					G 2020
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			E 2023* / G 2021
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	G 2021
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			E 2023* / G 2020
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2017
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			G 2019
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	O	C	-	NA	NT	art.3			E 2023*/ G 2018
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023* /G 2021
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation / E 2023* : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification mais dont une donnée en période de nidification est issue de la base de données Geonat'IdF / E 2023** : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut biologique **Degré de rareté :**

	Nicheur :	Migrateur et hivernant
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France	Autres catégories :
CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacée
EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
VU : Vulnérable	DD : Insuffisamment documenté
RE : Espèce éteinte en métropole	NA : Non applicable

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

Liste des espèces d'oiseaux hivernantes vues en 2023 non évaluées sur la commune de Chevreuse

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3		E 2023**
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3		E 2023**
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3		E 2023**
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	E 2023**
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PC	PC	-	LC	LC	art.3		E 2023**

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 48 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 4 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 2 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 21 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Chevreuse, 15 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 9 de ces espèces.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune de Chevreuse, elle a été observée en mai et juillet en limite du bois de Trottigny, et sur les parcelles agricoles du Tartelet. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Alouette des champs – Adobestock

Le **Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*) est un rapace protégé en France et déterminant de ZNIEFF en Île de France. C'est également un nicheur rare dans la région. Cet oiseau de plaine niche dans des paysages boisés offrant des milieux variés : landes, tourbières, marécage, sol sableux, etc. La ponte est assez tardive, et il peut occuper des nids d'autres espèces (corneille, pie, pigeon, etc.). Il a été observé en mai 2023 au niveau des parcelles agricoles du lieu-dit les Roches pointues. L'espèce est considérée comme nicheuse avec un couple à proximité du domaine de Coubertin.



Faucon hobereau – Adobestock

La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. Ce petit oiseau est inféodé aux milieux buissonnants. Plutôt que les jardins individuels, elle fréquente les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages, les parcs arborés à sous-bois touffus. Elle a été contactée en mai 2023 sur les mêmes parcelles que le Faucon hobereau. L'espèce est considérée comme nicheuse probable sur la commune.



Fauvette des jardins – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme VULNÉRABLE à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. Il a été observé en mai 2023 dans le bois du Vossery. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Gobemouche gris – Adobestock

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle de fenêtre a été observée en cœur de village en mai 2023. Elle est mentionnée sur la commune depuis 2017. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Hirondelle rustique – Adobestock

Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) est un petit passereau protégé en France et classé Vulnérable à l'échelle francilienne. C'est un nicheur Très commun toute l'année. Le Moineau domestique fréquente les milieux ouverts ou semi-ouverts. Il s'installe à proximité de l'homme dans les villes et les villages mais aussi les hameaux et jusque dans les fermes isolées. Principalement granivore, il se nourrit de graines de graminées et de céréales prélevées dans les cultures. Peu abondant en zones de cultures, le Moineau domestique est présent pratiquement partout en Ile-de-France à la faveur des parcs et des jardins. Bien qu'il reste Très commun, ses effectifs accusent une chute de 50% sur la période 2003-2017 selon les résultats du dernier recensement de l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (VIALET, 2019). Il a été contacté en mai 2023 dans le hameau des Hautsvilliers. Il est coté du cœur de village depuis 2016. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Moineau domestique – Adobestock

Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) est un oiseau protégé sur l'ensemble du territoire, classé comme Vulnérable à l'échelle nationale et régionale. C'est le plus petit pic d'Europe qui affectionne les forêts mixtes et de feuillues, ou ripisylves, pourvues de vieux arbres ou arbres sénescents. Il vit dans des loges creusées principalement sur des branches mortes. Il se nourrit d'insectes et de larves présents sur les branches et arbres. En 2023, il a été observé en dehors des périodes de nidification, en septembre, en limite communale dans la forêt départementale de la Madeleine. Il est cité en avril 2021 dans les buttes des vignes, en limite communale. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Pic épeichette – Adobestock

Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Pouillot recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les

peupleraies claires. L'espèce a été contactée en dehors des périodes de nidification en septembre 2023 au carrefour des rois de Rome dans la forêt départementale de la Madeleine. En mai 2020, il est observé dans les buttes des Vignes, en limite communale. L'espèce est considérée comme nicheuse possible sur la commune.



Pouillot fitis – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier d'Europe s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve donc en ville dans les habitats semi-ouverts, comme les jardins et les parcs urbains. Il se nourrit principalement de graines le plus souvent récoltées au sol. Il consomme aussi des fruits, ainsi que des insectes lors de la période de reproduction. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu

qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Il utilise parfois les toits des constructions comme postes de chant. Pour nicher, il recherche notamment les résineux, les buissons, les haies et les arbustes à feuilles persistantes, en particulier en début de saison. Il a été observé en mai et juillet 2023 dans le bois de Chevreuse. Il est régulièrement mentionné dans l'ouest de la commune depuis 2016, notamment dans le fond de vallée. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine sur la commune.



Verdier d'Europe – Adobestock

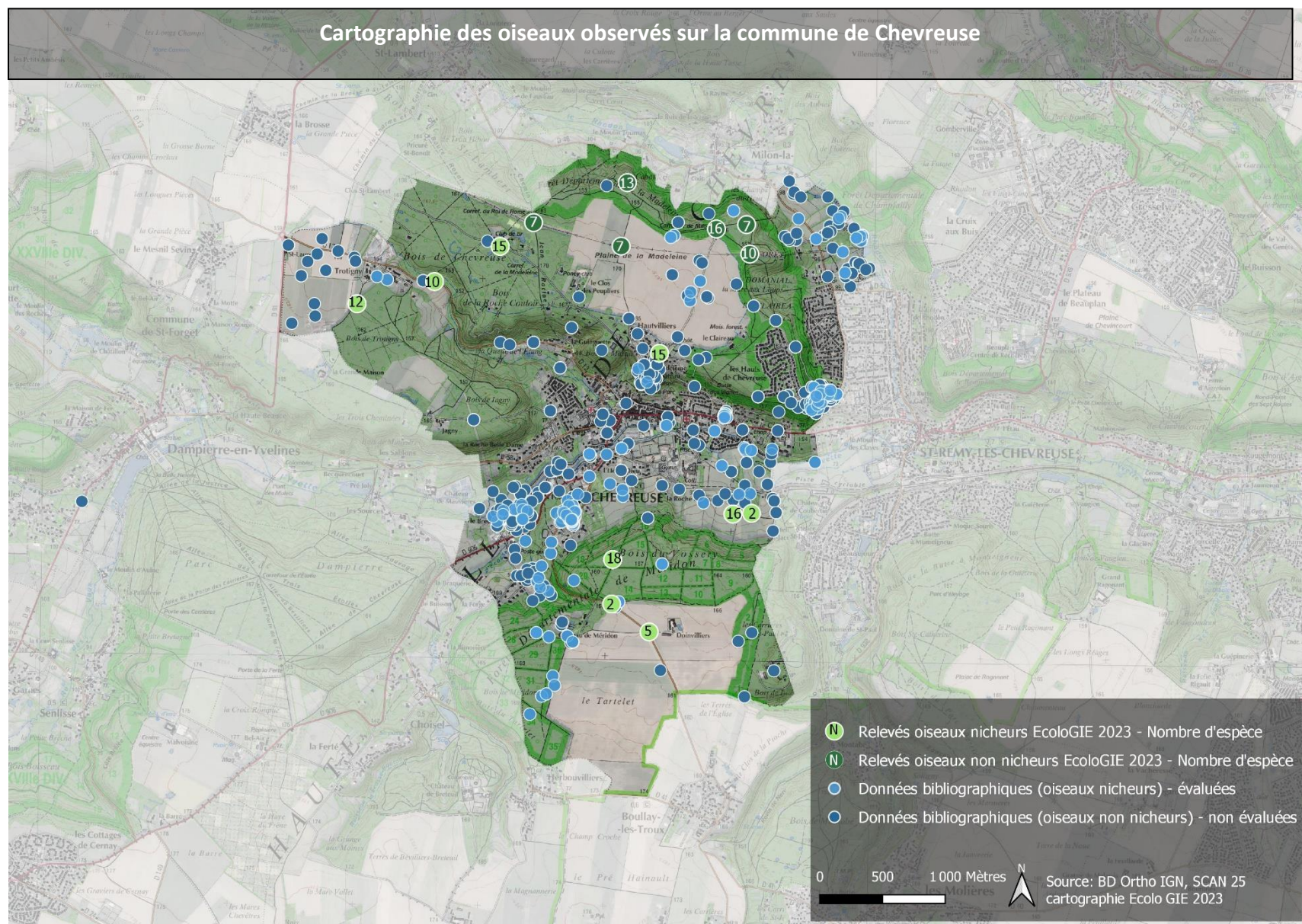
Migrateur/hivernant remarquable

Le **Traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*) est un oiseau protégé en France, et est un nicheur occasionnel dans la région. Il se retrouve en basses altitudes dans les champs sablonneux et pierreux, les friches et jachère ensoleillées, les sablières, les talus de chemin de fer ou sur toute surface envahie d'herbes folles. Il a été contacté en dehors des périodes de reproduction en septembre 2023 au niveau de la plaine de la Madeleine. En avril 2018, il est mentionné sur les mêmes parcelles. L'espèce est considérée comme migratrice et/ou hivernante dans notre région.



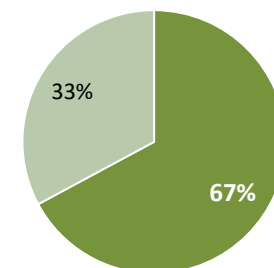
Traquet motteux – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune de Chevreuse



✓ **662 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Chevreuse pour **70 espèces nicheuses**

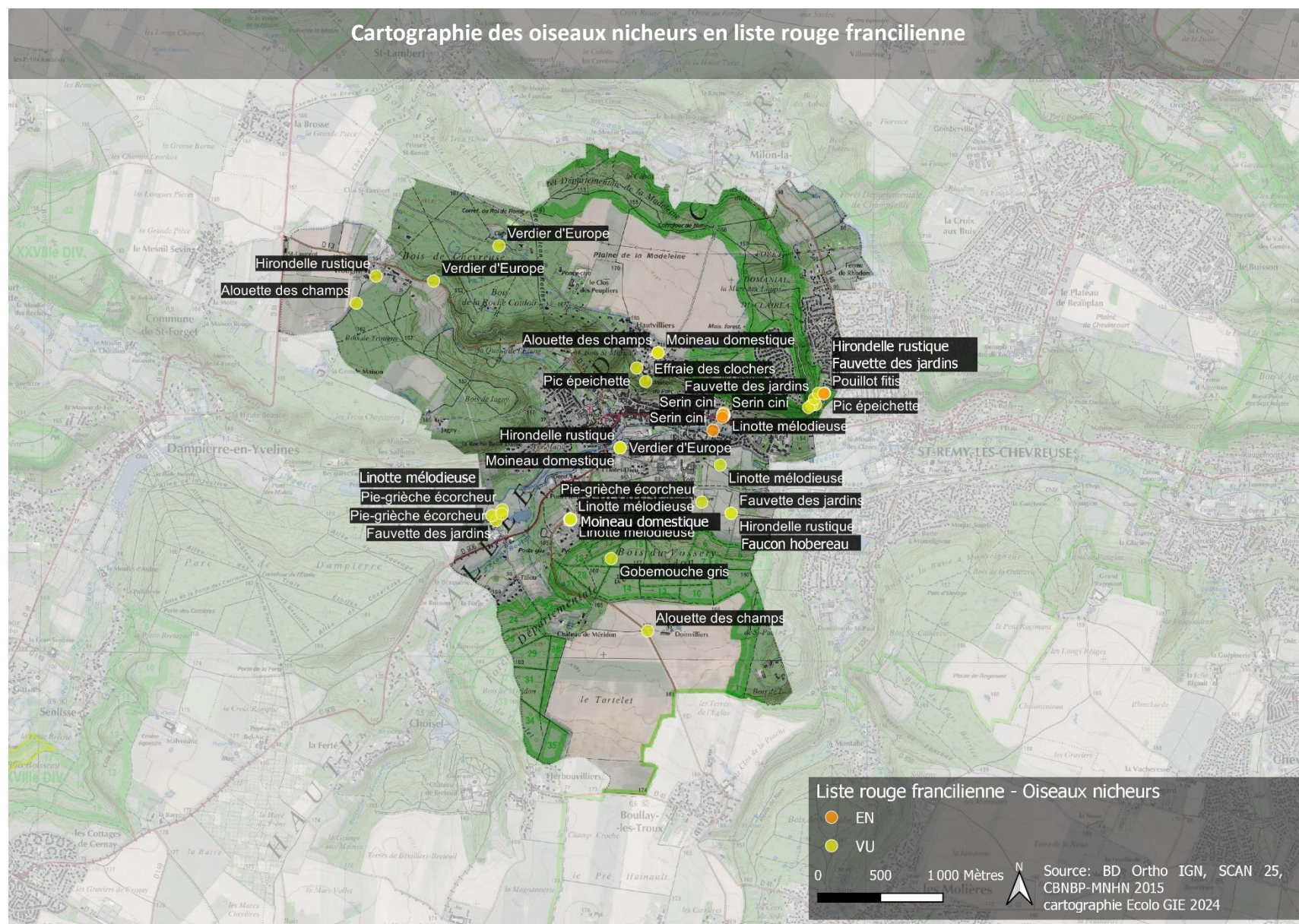
✓ **Plus de 2000 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril – 15 juillet)



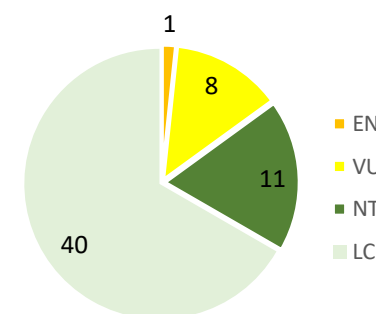
■ Oiseau nicheur observé en 2023 (47)
 ■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (23)

✓ **47 espèces** sur les 70 nicheuses ont été observées en 2023

Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



- ✓ **9 espèces** sur les 70 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à espèce en danger (EN) en Île-de-France



- ✓ **48 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français
- ✓ **2 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- ✓ **4 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

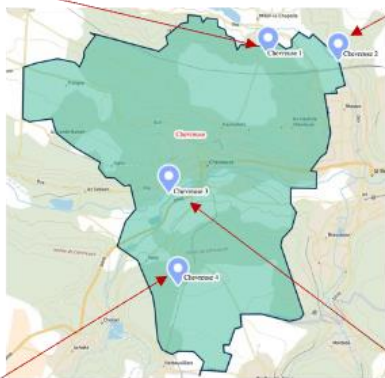
CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Chevreuse 1 : Allée Forestière



Chevreuse 2 : Chemin bordure Etang / Rivière



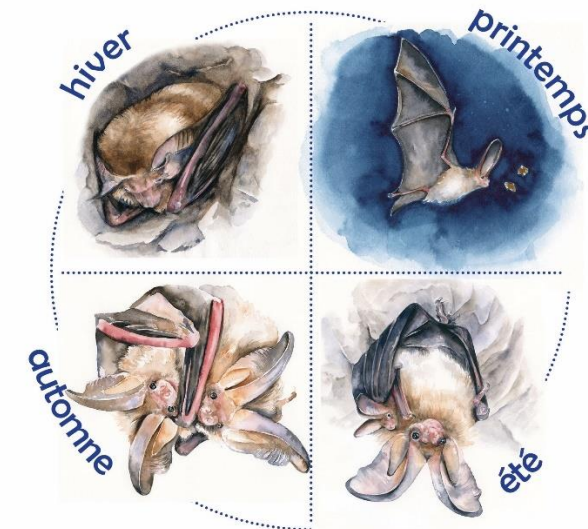
Chevreuse 3 : Bassin de rétention / zone marécageuse



Chevreuse 4 : Allée forestière, Lisière Parc

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
CHEVREUSE 1	48.72136 ; 2.05091	Allée Forestière
CHEVREUSE 2	48.72050 ; 2.06516	Chemin bordure Etang / Rivière
CHEVREUSE 3	48.70299 ; 2.03093	Bassin de rétention / zone marécageuse
CHEVREUSE 4	48.69128 ; 2.03353	Allée forestière, Lisière Parc

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune de Chevreuse, 12 espèces sont recensées et 5 complexes d'espèces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHF F	PN	L R Fr	LR R	Alcathoe é /Dufrene	PN R
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.IV	Art. 2	N T	VU	X	Gîte
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art. 2	LC	EN	X	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art. 2	LC	LC	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art. 2	LC	LC	X	Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art. 2	N T	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art. 2	V U	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art. 2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.IV	Art. 2	N T	NT	X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art. 2	N T	NT	X	Gîte
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	An.II	Art. 2	LC	DD	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art. 2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art. 2	LC	DD	Probable	Gîte
Complexe d'espèces							
<i>Myotis alcathoe</i> / <i>alcathoe_emarginatus</i>	Myotis alcathoe / Myotis emarginatus						

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHF F	PN	L R Fr	LR R	Alcathoe é /Dufrene	PN R
<i>Myotis daubentonii_mystacinus</i>	Myotis daubentonii / Myotis mystacinus						
<i>Pipistrellus kuhlii_nathusii</i>	Pipistrellus nathusii / Pipistrellus kuhlii						
	Complexe museau sombre						Gîte
	Complexe des oreillards						Gîte

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Chevreuse	
Hibernation : 5 gîtes	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées : Pipistrelle commune / Sérotine commune / Grand Murin / Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) / Oreillard gris (<i>Plecotus auritus</i>) Complexe Murins à museau sombre (<i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis brandtii</i> , <i>Myotis alcathoe</i>) Complexe des Oriellards (<i>Plecotus austriacus</i> , <i>Plecotus auritus</i>)	

ESPECES REMARQUABLES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 25 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Proche de la Pipistrelle de Kuhl par sa grande taille, on les différencie par leur formule dentaire. La pipistrelle de Nathusius est une espèce forestière de plaine connue pour ses grands mouvements migratoires. Elle peut parcourir à l'automne plus de 2000 kilomètres. Si elle affectionne les gîtes forestiers, on la retrouve aussi régulièrement en bâtiment pour ses gîtes de mise bas et elle affectionne également les nichoirs.

On ne connaît pas de présence de colonie de mise bas de Pipistrelles de Nathusius sur la région. Cette espèce semble y être localisée et la majeure partie des contacts fait durant la période de reproduction serait des mâles. Par son activité de migration, c'est une des espèces les plus touchée par l'impact des éoliennes. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle Pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 23 cm

Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut



C'est la plus petite espèce de Pipistrelles. Très proche de la Pipistrelle commune elles sont parfois difficiles à différencier en main. Leur signature acoustique est-elle plus différenciante avec des cris plus aigus que les autres espèces. Elles affectionnent particulièrement les milieux proches de grandes rivières, de lacs ou d'étangs. Espèce cryptique et décrite relativement récemment, on manque de données pour correctement qualifier le statut de cette espèce en Île de France. Cependant, la démocratisation des enregistreurs automatiques et la participation à des programmes de science participative comme Vigie Chiro, apportent ces dernières années de plus en plus d'informations sur cette espèce présente dans la région, ce qui permettra sans doute une révision du statut dans les années à venir.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable ».

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâtis. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faible, il ressort peut dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

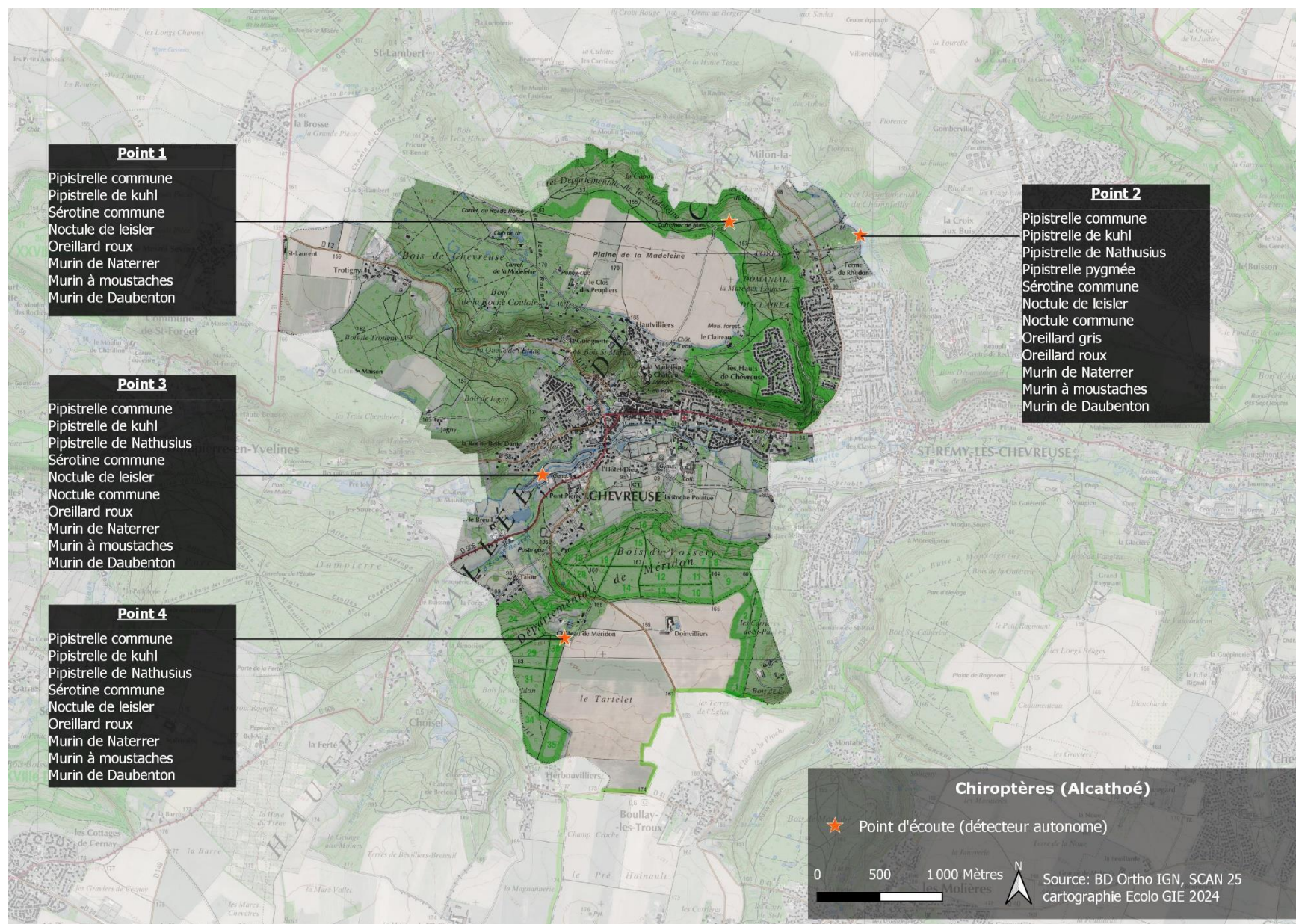
Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins.

Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».

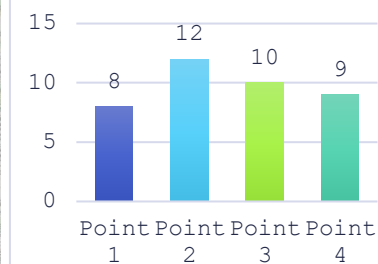


✓ 2 sessions : 26/06/2023 et 04/09/2023

✓ 12 espèces recensées sur la commune et 3 complexes

✓ 12 espèces au maximum au point P2 (cumulées sur les deux sessions)

RICHESSE SPÉCIFIQUE PAR POINT D'ÉCOUTE



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Coteau et vallée du Rhodon

Ce site comprend une série de prairies de fauche allant du mesohydrique à l'humide paratourbeux. De nombreuses espèces patrimoniales peuvent y être rencontrées comme les orchidées : l'Orchis des marais (*Anacamptis palustris*) (présumée disparu - dernière mention 1994) ou la Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*) mais également des messicoles comme le Chrysanthème des moissons (*Glebionis segetum*). Nous y retrouvons également la Mélitée du plantain, ainsi que 12 espèces de chauves-souris.

2 Carrière de Vossery

Cette ancienne carrière de grès présente une diversité de milieux originaux comme des pelouses sableuses avec la Mibora naine (*Mibora minima*), des ourlets acidophiles avec la Petite pyrole (*Pyrola minor*) et une recolonisation forestière avec notamment l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*). En termes de faune, le site accueille entre autres le Gobemouche gris et la Coronelle lisse.

3 Vallée de l'Yvette amont

Ce site comprend une série de zones humides riveraines se développant librement sur le lit majeur de l'Yvette ainsi qu'un étang et des prairies humides qui abritent le Criquet ensanglanté et le Caloptéryx vierge. Les vases à exondation estivale peuvent accueillir des espèces annuelles remarquables comme le Bident penché (*Bidens cernua*). Les milieux plus ouverts accueillent la Pie-grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse, un cortège d'hétérocères patrimonial ainsi que 10 espèces de chauves-souris.



3 Vallée de l'Yvette amont: cariçaie

4 Forêt de la Madeleine

Le boisement sur coteaux à Millepertuis Androsème (*Hypericum androsaemum*) et les mares de bords de plateau accueillent Agrion mignon, Mélitée du plantain, Cordulie bronzée, Coronelle lisse et 8 espèces de chiroptères. De nombreuses messicoles se rencontrent sur le plateau cultivé.

5 Bois de Méridon

Ce site comprend un ravin boisé hébergeant des espèces de fougères remarquables comme *Polystichum aculeatum* (*Polystic à aiguillons*) ou le Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis*). 9 espèces chauve-souris y ont été recensées.

6 Bois de Chevreuse

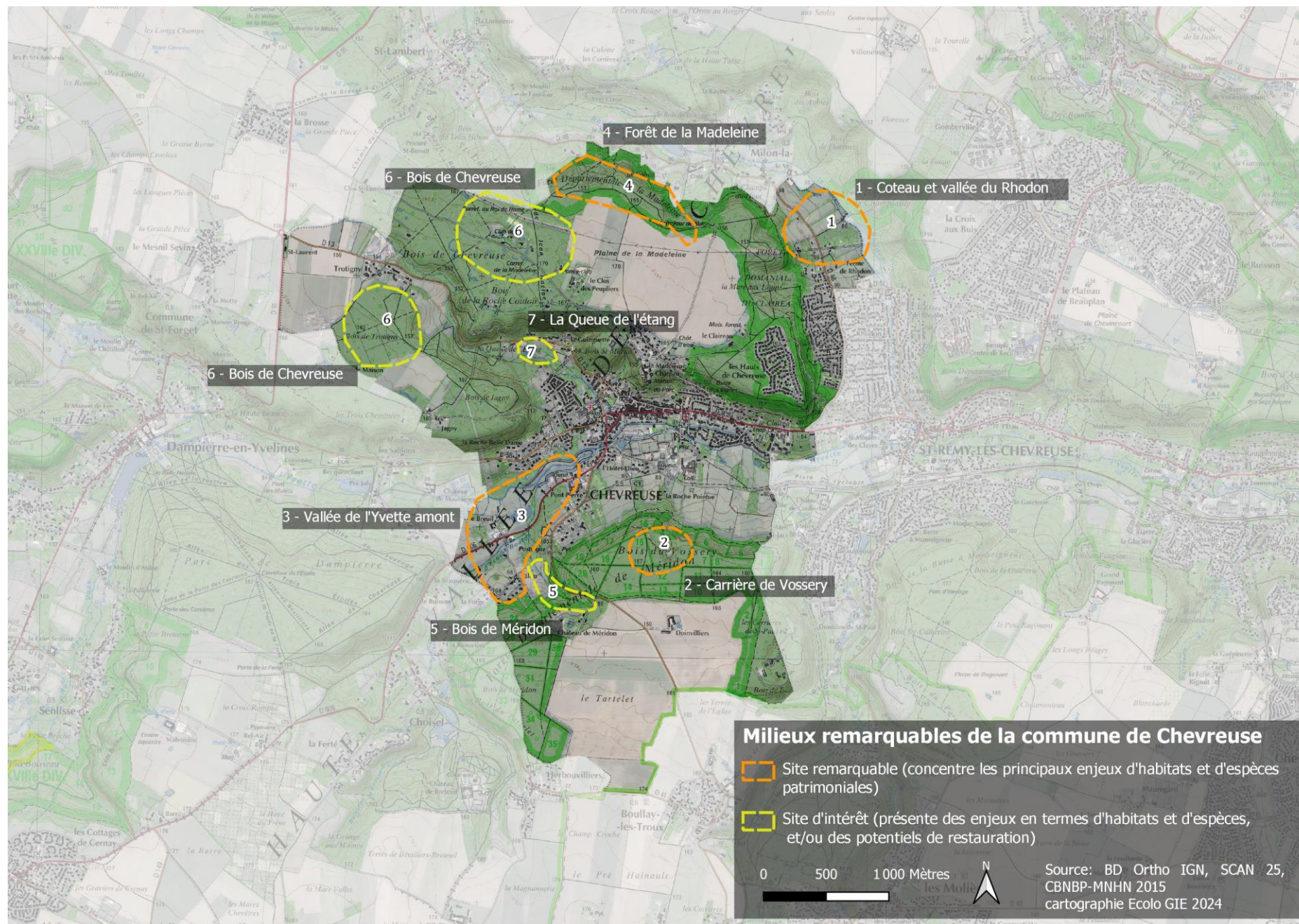
Ces boisements sur argiles à Meulière accueillent un réseau de mares et de drèves humides intéressantes. Quelques espèces patrimoniales comme la Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*), la Mante religieuse. A noter la présence de mares à Salamandres tachetées.

7 La Queue de l'Etang

Cet ancien étang en parti asséché, accueille une zone humide partiellement fermée. Cette fermeture s'est accompagnée d'une diminution des enjeux entomologiques. Ce site serait propice à une restauration des milieux de zone humide avec éventuellement un objectif pédagogique.



5 Bois de Méridon



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS SUR CHEVREUSE	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITES
1 Coteau et vallée du Rhodon	Cet ensemble de prairies de coteau présente encore un tramage de haies qui participe à la richesse en oiseaux de ce site et qu'il faut préserver = inscription des haies au PLU comme éléments du paysage à conserver. Enjeu de conservation du corridor de prairies humides en fond de vallée en direction de Milon, potentiels projets de réouverture des parcelles récemment enfrichées d'où la nécessité de ne pas y apposer par exemple d'EBC au sein du PLU. Les parcelles de prairies naturelles peuvent être inscrites au PLU en zonage N.
2 Carrière de Vossery	Bien que le site soit situé en forêt domaniale, l'enjeu d'y conserver une clairière non boisée peut être affiché au PLU par le retrait des EBC qui peuvent s'y trouver. Afin de maintenir une connexion avec les prairies du coteau, le chemin rural qui monte de Chevreuse pourrait être plus largement ouvert avec des bordures herbacées / arbustives. Ce site est également important pour la commune en terme de lien historique entre l'architecture locale et la géologie, il constitue aussi un site d'intérêt géologique important.
3 Vallée de l'Yvette amont	Maintenir / renforcer le maillage de haies entre les prairies encore présentes sur le site. Avoir comme objectif de poursuivre un usage agricole basé sur l'élevage y compris équin, plutôt que sur la culture pour ce secteur. Potentiellement passer en N les prairies naturelles les plus remarquables après discussion avec les exploitants pour sanctuariser leur usage.
4 Forêt de la Madeleine	Site en forêt domaniale avec peu ou pas d'actions directes à réaliser par la commune. Utiliser le site et son sentier ENS comme support pédagogique pour les écoles. Préserver le réseau de mares au sein du PLU, autoriser les travaux de curages pour rajeunissement des mares privées.
5 Bois de Méridon	Ravin en forêt domaniale débouchant sur des prairies privées restaurées par le Pnr. Pas d'action particulière.
6 Bois de Chevreuse	Site en forêts privées, dont l'intérêt est lié au réseau de mares (extraction de meulière). Préserver le réseau de mares au sein du PLU, autoriser les travaux de curages pour rajeunissement des mares privées, ainsi que localement les coupes pour maintien des zones de landes en clairières ?
7 La Queue de l'Etang	Ancien étang et zone humide en voie de fermeture avancée, site recelant encore du potentiel sous réserve de travaux de réouverture à court /moyen terme. Acquisition publique nécessaire pour engager des travaux ? Enjeu de réouverture des friches humides, vérifier l'absence d'EBC.



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEUX
Les prairies	Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées. = mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairie d'Ecosse bouton et Rhodon.
Les haies	La biodiversité actuelle de la commune passe aussi par la richesse du réseau de haies notamment sur fonds de vallée : à protéger, entretenir, renouveler,... (fruitiers, épineux, ...)
Les mares	Inscription de toutes les mares au PLU, faciliter les projets de création et entretien (repérer s'il existe des mares communales, prévoir des mares dans les projets communaux, demander des mares dans les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle)

PLAN D' ACTIONS



Dossier suivi par :

Laure Arnould, Maire-adjoint en charge de l'environnement, la transition écologique, des relations avec le PNR et de la jeunesse

Réf :

LA-GL-2024-85422

Plan d'actions générales Commune de Chevreuse post ABC 2022-2024

Les enjeux identifiés pour la commune de Chevreuse en terme de connaissance et de préservation de la biodiversité suite au travail de l'Atlas de la Biodiversité Communal accompagné par le PNR et financé par l'OFB, ont été classés en quatre catégories principales : les milieux urbanisés et leurs abords (projets U1 à U4), les actions de sensibilisation à destination de la population (projets P1 à P4), les milieux humides (projets H1 et H2), et la préservation de zones identifiées par le PNR (projets Z1 à Z3). En fonction des projets un calendrier prévisionnel des actions sera présenté.

MILIEUX URBANISÉS ET LEURS ABORDS

Depuis 2024, Chevreuse a été reconnu Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en raison de sa politique très active en direction de la protection de l'environnement. Le grand projet de la labellisation TEN a été la renaturation de la mare aux canards (travaux automne 2023-printemps 2024) dans un souci de renaturation écologique et d'ouverture d'un espace de nature dédié à la population en centre-ville. D'autres actions sont déjà prévues dans la poursuite de ce même double objectif.

U1 : Végétalisation de la cour de la médiathèque.

La médiathèque Jean Racine est le centre de l'action culturelle de la commune. En plus de l'accueil du public (écoles, centre de loisirs, population) pour l'emprunt de documents, un vaste programme culturel s'y déroule tout au long de l'année tant par des actions régulières que par l'accueil d'expositions et, d'animations, de stages dans l'espace Roxane un lieu dédié à l'accueil... En plus de ces deux espaces (bibliothèque et espace Roxane), la médiathèque, ancienne école communale jouit d'un vaste espace extérieur autrefois cour de l'école actuellement recouverte d'un enrobé. Nous projetons de désimperméabiliser cet espace d'environ 1000m² afin de le rendre plus accueillant pour la population ainsi que toute la petite faune et flore de centre bourg. Nous projetons de créer un espace où la population ait plaisir à vivre dehors dans le respect de l'environnement : solarium, espace de convivialité et animations extérieures trouveront leur place. Cet espace sera désormais ouvert à la population en permanence alors qu'il est actuellement ouvert aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Les travaux seront réalisés fin 2024-début 2025.

U2 : Végétalisation des cours des écoles Joliot Curie et Jean Moulin

- 1- La cour de l'école élémentaire Jean Moulin est essentiellement minérale recouverte d'enrobé. Elle sera également désimperméabilisée dans le cadre de sa rénovation pour offrir aux élèves et aux adultes fréquentant l'école un espace naturel plus résilient en période de forte chaleur. Des aménagements permettront aux élèves d'y trouver de nouveaux motifs d'activités et de repos. Cet aménagement sera fait en deux temps. En effet, la cour est partagée en deux zones dont l'une est adossée sur un mur de soutènement du parking de l'église qui demande une attention particulière dans le cadre de sa rénovation. Les travaux débiteront par cette zone dès le début 2025.
- 2- La cour de l'école maternelle Joliot Curie jouit déjà d'un espace naturel enherbé conséquent. Le reste est recouvert d'un enrobé ancien qui sera enlevé afin de désimperméabiliser l'ensemble de la surface de la cour et elle sera également réaménagée avec replantation d'arbres afin de proposer aux élèves une cour ombragée pour les jours ensoleillés. Travaux prévus en 2025

U3 : Inscription du jardin Marie Louise et Pierre au label Ecojardin

Un terrain de 2366 m² a été acquis par la commune en centre-ville proche de la mairie entre l'Yvette et son canal. Cette parcelle fait l'objet d'une concertation d'aménagement avec la population afin d'en faire un lieu de préservation de la vie sauvage pour une partie et pour une autre partie un lieu ouvert accueillant pour la population. Ce projet est déjà en cours de réalisation avec la délimitation d'une bande interdite à tous (humain et animaux) en bordure de rivière pour préserver la vie sauvage, la préservation des arbres fruitiers déjà présents sur la parcelle, la délimitation d'une prairie fleurie vivace permettant de nourrir les insectes pollinisateurs, une spirale aromatique ouverte à la population pour la cueillette au printemps 2025 et des cabanes vivantes constituées en osier plantées et financées par le budget

participatif écologique et environnemental de la région Ile de France. Ce lieu va accueillir (en cours de création et financement avec le PNR) deux pupitres pédagogiques de sensibilisation à la connaissance et à la protection de la biodiversité locale. Nous souhaiterions proposer ce lieu nommé « jardin Marie Louise et Pierre » du nom d'anciens propriétaires au label « eco jardin » afin de poursuivre notre engagement dans une démarche globale de gestion écologique en amélioration continue. Ces aménagements sont en cours et réalisés en concertation avec la population dans le cadre du club CPN.

U4 : Poursuivre le travail sur l'éclairage public

En 2021, la commune a saisi l'opportunité du plan France relance afin de passer la totalité du réseau d'éclairage de la commune en LED. Cela a permis une économie de la consommation d'énergie substantielle, engagement en faveur de la réduction des consommations énergétiques mais également la modulation de l'éclairage en fonction des sites. Actuellement la commune baisse son éclairage de 70 à 90% de l'intensité la nuit en fonction des zones. Nous poursuivons le travail de gestion fine de l'éclairage public afin de travailler sur la trame noire nécessaire à la vie des espèces nocturnes tout en conciliant les impératifs des usagers de l'espace public.

U5 : Pratiques espace vert respectueuses : fauchage différencié, zones sanctuaires

Dans le cadre de la gestion des espaces verts de la ville, une politique de tonte différenciée est menée en augmentant progressivement la surface des zones fauchées annuellement (prairies fleuries du parc des sports et des alentours de la mare aux canards, le jardin Marie Louise et Pierre, le verger chemin des regains, le contour du bassin de rétention de l'Yvette).

La totalité de la commune est entretenue sans utiliser de produit phytosanitaire.

COMMUNIQUER et SENSIBILISER

Afin de poursuivre et rendre visible les actions de communication initiées dans le cadre de l'ABC plusieurs actions gratuites pour la population vont être mises en place et monter en puissance

C1 : Création d'un CPN pour proposer des animations à la population

La création du club CPN Chevreuse a pour vocation de proposer un espace d'animation pour sensibiliser la population sur les questions environnementales. Il a été créé en mai 2024 sous l'impulsion municipale en partenariat avec le Nexus (accueil jeune 11-17ans) et l'association locale de protection de l'environnement APESC afin d'inclure tous les publics. L'objectif du club est de faire se rencontrer sur des thématiques choisies toutes les personnes désireuses de gagner en compétence et d'échanger sur les thématiques. Cette année 2024-2025 quatre sorties nature accompagnées ont été prévues (« la forêt » guidé par l'ONF, « la litière du sol », « la biodiversité », « les signes observables de la vie sauvage » guidés par une animatrice nature). Nous prévoyons également un calendrier non encore établi de rencontres en fonction des souhaits de la population ainsi que la participation à la réalisation participative des panneaux pédagogiques du jardin Marie Louise et Pierre et de la mare aux canards.

C2 : Créer une page environnement sur le site internet de la ville

Afin de garder en mémoire et de communiquer sans distribuer de support papier, des informations régulières seront déposées et organisées sur ces pages, notamment les bonnes pratiques en matière de jardinage (période de tonte, de taille de haie, astuces etc....) et un rappel sera régulièrement dans les pages du journal communal le Médiéval. En cours de réalisation

C3 : Créer un parcours piétonnier de découverte du patrimoine naturel du centre-ville

En nous appuyant sur les panneaux pédagogiques créés au jardin Marie Louise et Pierre et à la mare aux canards, nous allons créer une visite de la ville disponible sur l'application

Chevreuse (à la manière de visite du patrimoine bâti) en guidant vers d'autres espaces naturels à voir (prairies fleuries, bassins de rétention, verger, ... A créer en 2025

C4 : Participer au programme « petits patrimoines naturels en Île-de-France » pour le jardin Marie Louise et Pierre

A la réouverture de ce programme francilien, notre participation sur le jardin Marie Louise et Pierre permettra de communiquer vers le plus grand nombre. Ce jardin est sur la promenade des petits ponts, haut lieu touristique de Chevreuse ce qui permet de communiquer à une population plus large que les chevrotins et ainsi élargir notre action de sensibilisation à la préservation de la biodiversité locale. La réalisation est liée au calendrier de l'appel d'offre.

MILIEUX HUMIDES

H1 : Aménager la zone de marais dans la mare aux canards

Dans le cadre de la renaturation de la mare aux canards dans le parc des sports, une zone de marais a été créée afin de favoriser l'implantation d'espèces tant animales que végétales ayant des habitats nécessitant différentes profondeurs d'eau pour leur cycle de vie. Le bon investissement de cette zone sera particulièrement suivi lors des premières saisons de vie de cet aménagement. 2025-2026

H2 : Participer au re méandrement de l'Yvette en aménageant une zone d'expansion de crue

Lors du réaménagement du parc Saint Lubin, nous avons décidé d'aménager une zone d'expansion de crue de l'Yvette bordant ce parc. En lien avec le SIAHv nous allons travailler le profilage des berges de la rivière sur quelques centaines de mètres à la sortie de Chevreuse. Cet aménagement permettra d'absorber lorsque nécessaire l'augmentation du flux d'eau en protégeant les riverains. Il s'agit également de recréer des espaces de vie, de promenade et d'observation de la faune et de la flore où les plus jeunes fréquentant le parc pourront se reconnecter à la nature. Les études sont en cours, en fonction des nécessités écologiques, travaux en 2025.

Actions spécifiques sur le domaine communal

AS 1 : Inventaire et préservation des chemins ruraux

La commune a fait l'objet d'un inventaire des chemins ruraux en 2024. Il s'agit maintenant d'en assurer la bonne gestion afin de préserver le patrimoine communal de ces voies de circulation.

AS2 : Gestion des haies

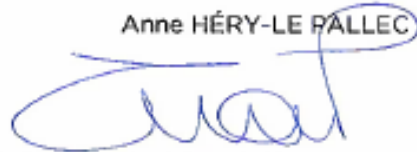
La commune respecte et fait respecter scrupuleusement les préconisations en matière de variétés végétales autorisées à la plantation dans tous les documents d'urbanisme dont elle a la responsabilité afin de préserver et agrandir la richesse des haies et donc préserver la biodiversité de ce milieu de vie

AS3 : Prochaines révisions du PLU

Dans le cadre des prochaines révisions du PLU, nous compléterons l'inventaire des mares et des haies. Nous intégrerons la trame des chemins ruraux suite à l'inventaire fait en 2024.

Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC



Ecolo GIE

Groupeement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

